

---

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quinzième séance – Mardi 5 octobre 2004, à 17 h

**Présidence de M. Gérard Deshusses, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Sébastien Bertrand, M<sup>mes</sup> Marie-Thérèse Bovier, Marguerite Contat Hickel, MM. Alpha Dramé, Michel Ducret, Roman Juon, Pierre Maudet, Robert Pattaroni, Jean-Charles Rielle et M<sup>me</sup> Bérengère Rosset.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, MM. André Hediger, Patrice Mugny et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

#### CONVOCATION

Par lettre du 24 septembre 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 5 octobre et mercredi 6 octobre 2004, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Le bureau a le triste devoir de vous annoncer le décès de M<sup>me</sup> Alexandra Gobet Winiger, en date du 21 septembre 2004. M<sup>me</sup> Gobet Winiger a siégé dans nos rangs entre 1987 et 1995 et elle a laissé un brillant souvenir. Elle était une conseillère municipale compétente, travailleuse, toujours disponible et qui a fait beaucoup pour la cause de notre commune. Nos condoléances vont à sa famille et à ses enfants. Je vous prie de vous lever et d'observer une minute de silence.

*(L'assemblée se lève et observe une minute de silence.)*

**Le président.** J'ai une autre communication. J'ai reçu de la part de M. Christian Fehlbaum la demande de pouvoir tourner quelques images de M. Pierre Maudet dans l'exercice de son activité de conseiller municipal de la Ville de Genève, dans le cadre d'une émission de *Temps présent* concernant l'armée. *(Brouhaha.)* Il s'agirait, pour un des caméramans de la Télévision suisse romande, de filmer M. Maudet pendant quelques minutes lors de la séance du Conseil municipal du mercredi 6 octobre 2004, à 17 h. Je sou mets cette autorisation à vos votes. *(Remarque de M. Tornare.)* M. Tornare propose de filmer M. Maudet en habit militaire... Ce sera un deuxième vote, si vous le souhaitez.

*Mise aux voix, l'autorisation de filmer M. Maudet est refusée par 20 non contre 19 oui (5 abstentions).*

**Le président.** Je signalerai donc à M. Fehlbaum qu'il ne peut pas filmer M. Maudet dans ses activités politiques au sein de notre Conseil municipal. Personnellement, je le regrette, je pense que c'est un déni de démocratie.

*M. Pierre Losio (Ve). Quel déni de démocratie? On a voté!*

**Le président.** Excusez-moi, Monsieur Losio, je pense que, lorsqu'un journaliste demande à prendre quelques photos, il a le droit de les faire. (*Brouhaha.*) Je retire le terme de «déli» pour dire que c'est un déficit en termes démocratiques.

### **3. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève, en remplacement de M. Jean-Charles Lathion, démissionnaire (statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 131, lettre B).**

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC).** Je soumetts à l'approbation de ce Conseil municipal la candidature de M<sup>me</sup> Sophie Tochon, qui nous semble parée de plusieurs qualités pour remplir ce poste. En effet, M<sup>me</sup> Tochon est actuellement directrice «finances et systèmes de management» dans une organisation non gouvernementale dont le but est de faciliter la compréhension des réglementations du commerce international. C'est la partie un peu aride et, je peux le comprendre, pas très excitante pour certains de son curriculum vitae. (*Brouhaha.*)

Plus excitant et en tout cas plus nouveau pour plusieurs d'entre nous, et certainement pour moi, M<sup>me</sup> Tochon a à son actif sept ans d'art dramatique et d'improvisation au Conservatoire de Genève, avec plusieurs professeurs, dont Germaine Tournier...

**Le président.** Madame Rys, je vous prie de faire silence deux minutes. Mesdames et Messieurs, je vous demande d'écouter M<sup>me</sup> Rys. Je sais que ce début de séance est un peu difficile, avec des objets qui nous ont un peu sensibilisés, que ce soit l'annonce d'un décès ou le vote au sujet de M. Maudet et de la presse. Mais, maintenant, nous sommes au cœur de nos travaux et j'aimerais que l'élection de M<sup>me</sup> Sophie Tochon se passe de façon correcte. Je vous remercie. Madame Rys, vous avez la parole.

*M<sup>me</sup> Alexandra Rys.* Merci, Monsieur le président. Je disais que M<sup>me</sup> Tochon avait des accointances avec l'art dramatique, dont elle est extrêmement proche, pour avoir passé sept ans au Conservatoire de Genève, avec les professeurs Germaine Tournier, Michel Cassagne, Anne Vaucher, Bénédicte Gampert; elle a également fait trois ans de chant classique. Je crois que, avec ses prédispositions pour l'art dramatique et ses qualifications en matière de gestion, elle fera une candidate idéale et, si vous me permettez le jeu de mots, toute désignée.

**Le président.** Le Conseil municipal étant représenté au sein du conseil de la Fondation d'art dramatique par un membre par parti, l'élection est tacite.

*M<sup>me</sup> Sophie Tochon est élue.*

#### **4. Questions orales.**

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L).** J'ai une question qui, à mon sens, s'adresse plus particulièrement à M. Hediger. Mais, comme il est momentanément absent, je propose éventuellement que M. Ferrazino y réponde.

En préambule, j'aimerais dire que, depuis de nombreuses années, vous mettez sans cesse des entraves à la circulation que nous sommes forcés de tolérer; cependant, nous n'accepterons pas d'entraves à la sécurité. Hier, à 13 h 40, un monsieur a eu un accident relativement grave à la rue Etienne-Dumont: il a eu un malaise cardiaque et il est tombé par terre. Nous avons appelé les secours et mis ce monsieur en position de sécurité en attendant qu'il reprenne connaissance. Pendant de longues minutes, nous avons attendu les secours et nous avons eu la chance d'entendre rapidement les sirènes annonçant l'arrivée de plusieurs véhicules – parce que ce monsieur était véritablement très mal en point – et puis plus rien! Nous entendions les sirènes, mais les secours n'arrivaient pas. Plusieurs témoins autour de moi se sont précipités pour voir ce qui se passait et pourquoi les ambulances et le cardiomobile n'arrivaient pas. Ces derniers étaient malheureusement bloqués au Bourg-de-Four, car ils n'étaient pas en possession de la clé de la chaîne. J'admets qu'ils n'ont pas pris le chemin le plus indiqué pour se rendre à la rue Etienne-Dumont, mais, en tous les cas, les médecins qui étaient dans la voiture cardiomobile – et non dans l'ambulance – se sont précipités hors de leur véhicule, ont couru dans tous les sens pour trouver une personne susceptible d'ouvrir la chaîne, mais en vain. Ils ont donc dû remonter dans leur véhicule et refaire le tour du quartier. J'étais personnellement témoin de cet accident; je ne me permettrais pas de le relater si cela ne s'était pas déroulé de cette manière-là.

J'aimerais savoir pourquoi les ambulances ou les véhicules de secours ne sont pas en possession des clés des chaînes. Que peut-on faire pour que de tels incidents ne se reproduisent plus?

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Il n'est effectivement pas acceptable que les secours ne puissent pas arriver à destination. Je crois savoir

qu'il y a une restructuration au niveau des secteurs d'intervention, puisque ce ne sont plus uniquement les ambulances et la police qui interviennent, mais qu'un numéro d'appel couvre la totalité des véhicules d'urgence, y compris les privés. Je rappellerai simplement que le poste de police du Bourg-de-Four, à côté de la chaîne, doit avoir cette clé. Vous souhaitez, Madame, poser votre question à M. Hediger. Je lui laisse donc la parole, car il est mieux qualifié que moi pour vous répondre.

**M. André Hediger, conseiller administratif.** Il faut d'abord appeler le numéro 144 qui gère les appels. Selon la loi, l'ambulance la plus proche doit intervenir, soit un véhicule du Service d'incendie et de secours, soit une ambulance privée. Ensuite, le conducteur de l'ambulance doit choisir le parcours le plus rapide.

En ce qui concerne les chaînes, comme l'a dit M. Ferrazino, c'est le poste de police du Bourg-de-Four qui possède les clés. J'ai toujours entendu dire que les pompiers et les ambulanciers disposent de ces clés et j'ai déjà constaté que, après les interventions, ils repartent en laissant les chaînes ouvertes. Mais je vais me renseigner et je vous apporterai un complément d'information mercredi.

**M. René Winet (R).** Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Monsieur le conseiller administratif, j'aimerais revenir sur le sujet du tas de sable que vous avez fait déposer dans le quartier des Eaux-Vives, plus exactement à l'angle de la rue du Clos-rue de Montchoisy. Pouvez-vous nous dire, ce soir, combien a coûté exactement cette opération, c'est-à-dire le coût réel du matériel et de la main-d'œuvre? Je vous remercie.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Monsieur Winet, il ne faut pas faire une fixation sur ce tas de sable; je crois que nous avons eu l'occasion d'en parler à plusieurs reprises dans cette enceinte. Comme conseiller municipal averti, vous intervenez d'habitude avant que les projets soient terminés, et pas trois mois après leur fin. En tant que conseiller municipal, vous devriez connaître l'aspect financier, puisque vous votez le budget; d'ailleurs, nous en traitons en long et en large dans le cadre de la commission. Vous savez qu'un montant annuel est affecté aux aménagements éphémères et que ce montant se divise en fonction du nombre d'interventions que nous faisons. Nous vous donnerons les chiffres exacts pour celui de Montchoisy, mais je peux d'ores et déjà vous dire que l'ensemble de ces aménagements s'intègre dans la ligne budgétaire que vous avez votée.

**M. Olivier Coste (S).** J'ai deux questions...

**Le président.** Monsieur Coste, une seule question peut être posée, vous choisissez la meilleure des deux!

*M. Olivier Coste.* C'est une question complémentaire à celle de M<sup>me</sup> Fontanet concernant l'accessibilité des secours en cas d'urgence. Les écoles, particulièrement l'école Hugo-de-Senger où je travaille, peuvent posséder plusieurs adresses. J'ai récemment eu un drame dans l'école et j'ai dû appeler la police et l'ambulance. J'ai expliqué que l'école Hugo-de-Senger, construite il y a une centaine d'années à la rue Hugo-de-Senger, ne fait plus partie de cette rue depuis trente ans en raison de la construction d'une salle de gymnastique qui l'a coupée de sa rue d'origine, que l'adresse postale est à la rue Rodo et que l'entrée des préaux pour les secours se fait par le quai Charles-Page ou par la rue Dancet. Quand il faut donner ce genre de détails aux ambulanciers dans l'urgence, le temps nous semble long, alors que nous devrions normalement nous consacrer aux blessés à qui il faut porter secours. J'avais déjà signalé cela il y a quelques années. J'aimerais bien que les services immobiliers des écoles, ou le cadastre, puisque chacun se renvoie la balle, trouvent une solution positive afin de ne pas perdre de temps en cas de danger.

**Le président.** Le Conseil administratif prend note et répondra ultérieurement. Il est 17 h 15 et j'ai reçu deux textes en urgence dont je vous donnerai lecture tout à l'heure.

**M. Alain Marquet (Ve).** J'avais déjà posé cette question lors de la dernière session, le 7 septembre 2004, mais M. Hediger, étant absent, ne pouvait pas y répondre. Je ne souhaite pas attendre encore un mois pour obtenir une réponse à cette question; je la repose donc ce soir.

Le 23 février 2004, le Conseil municipal a renvoyé au Conseil administratif la motion M-418 demandant la mise en conformité de l'emplacement des panneaux publicitaires sur le domaine public, en référence à l'ordonnance fédérale sur la circulation routière, qui suppose une distance minimale de 3 m entre le bord du trottoir et lesdits panneaux. J'aimerais savoir où en est le Conseil administratif avec les mesures qui doivent être prises dans ce domaine.

**Le président.** Le Conseil administratif vous répondra demain.

**M. Patrice Reynaud (L).** Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Je suis navré de revenir sur les aménagements éphémères, mais celui-ci concerne la rue des Gares. Il semblerait que cet aménagement ait perduré au-delà de la date du 15 août, date à laquelle il aurait dû disparaître. Pourquoi est-il toujours là, dès lors qu'en permanant il a entraîné des gênes manifestes à l'encontre de la poste de Montbrillant?

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** S'agissant de l'aménagement de la rue des Gares, qui devait se terminer dans les soixante jours suivant le début de l'installation, donc à la fin du mois d'août, nous avons reçu une pétition P-118 de plus de 250 habitants du quartier – l'îlot 13 – qui demandaient de pérenniser cet aménagement. Dans le courant du mois de septembre, nous avons transmis cette pétition à l'autorité cantonale compétente et, dès le moment où nous avons reçu de la part de l'Office cantonal des transports et de la circulation un courrier nous disant qu'il n'entendait pas maintenir la fermeture de la rue avant d'avoir examiné sur le fond la totalité du dossier, nous avons donné les instructions pour la réouverture de la rue à la circulation. Ce qui est fait depuis le 30 septembre dernier. Reste maintenant problématique la question du talus installé dans l'angle de la rue des Gares, devant la poste de Montbrillant, qui diminue bien entendu le gabarit de la route et pose des problèmes pour le croisement des véhicules. Cette question est à l'examen en ce moment entre mes services et les services cantonaux.

Pour vous répondre, Monsieur Reynaud, la route est aujourd'hui à nouveau ouverte à la circulation, quand bien même, je le signale parce que ce n'est pas rien, il y a eu plus de 250 signatures des habitants pour nous demander de maintenir ce dispositif qui avait reçu un bon accueil dans l'ensemble du quartier.

**M. Pierre Rumo (T).** Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Lors d'une récente séance de la commission de l'aménagement et de l'environnement, M. Alfredo Scilacci, architecte au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, nous a indiqué qu'une loi, votée en novembre 2002 par le Grand Conseil, impartissait aux grandes communes un délai de trois ans pour établir un plan directeur communal. Le plan précédent, rédigé en 1993 par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, alors dirigé par M<sup>me</sup> Jacqueline Burnand, n'est malheureusement jamais revenu de la commission de l'aménagement et de l'environnement et, par conséquent, il n'a pas pu être voté par le Conseil municipal. Selon M. Scilacci, ce plan doit être considéré comme obsolète.

Nous sommes au début du mois d'octobre 2004. Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie pourra-t-il présenter à notre Conseil ce nouveau plan en respectant le délai institué par la loi, novembre 2005, semble-t-il?

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Le délai institué par la loi n'est pas novembre 2005, mais janvier 2006. Mais peu importe, votre question touche à la problématique du plan directeur communal. Vous l'avez relevé en préambule, le plan de 1993 – qui, soit dit en passant, a servi tout au long de ces années, tant sous la direction de M<sup>me</sup> Burnand que sous la mienne, à mettre en place l'aménagement de la ville – n'a paradoxalement jamais été validé en séance plénière par ce Conseil municipal et, a fortiori, par l'autorité cantonale compétente. Est-ce à dire qu'on ne travaille pas, entre la Ville et l'Etat, sur la base d'un plan? Bien évidemment, on a mis en application les grands principes du plan directeur de 1993, qu'il est peut-être un peu abusif de qualifier d'«obsolète», même si, depuis lors, avec l'évolution de la situation, il est nécessaire de le réviser.

Nous travaillons déjà de manière sectorielle en profondeur avec l'autorité cantonale sur des dossiers importants, tels que Sécheron, Jardin des Nations, gare des Eaux-Vives; ces éléments seront utiles dans le cadre de l'établissement du nouveau plan.

Il a été fait allusion à une loi votée par le Grand Conseil à la fin de 2002. Il faut tout de même rappeler que cette loi a été votée à la demande de la Ville, qui est à son origine parce qu'elle souhaitait donner une base légale permettant à l'ensemble des communes du canton de disposer de cet outil. Un plan directeur est, en effet, un outil de planification que la Ville de Genève possédait déjà, à la différence d'autres communes.

La loi dit que nous avons jusqu'en janvier 2006 pour établir ce plan directeur. Mais «établir», ce n'est pas synonyme d'«adopté» par le Conseil d'Etat. Heureusement, d'ailleurs, parce que vous vous souviendrez que nous avons un plan directeur pour les chemins piétons, adopté par le Conseil municipal depuis plus de deux ans. Ce plan est sur le bureau du Conseil d'Etat, parce que deux ans n'ont pas été suffisants pour que nous connaissions aujourd'hui sa décision... Si la disposition à laquelle vous faites allusion devait être synonyme d'«agréé par l'autorité cantonale», autant vous dire que ce délai ne sera jamais respecté!

Je reviens plus sérieusement à votre question pour vous dire que, même si le plan de 1993 n'avait pas été adopté par le Conseil municipal, il contenait néanmoins les prémices du plan piétons qui, lui, a été établi. Nous sommes en train de donner maintenant au nouveau plan directeur, que nous sommes en train d'élabo-

rer, la dimension, d'une part, de toute la problématique des déplacements en milieu urbain et, d'autre part, de toute l'approche zones vertes que le Conseil administratif souhaite développer. Nous avons d'ailleurs des relations interdépartementales et, en particulier, avec le département de mon collègue Tornare, puisque nous avons mis en place une structure générale sur les zones de verdure en Ville de Genève. C'est un des points forts de ce nouveau plan directeur.

Le délai légal auquel il a été fait allusion, adopté par le Grand Conseil à la demande expresse de la Ville de Genève, est un délai d'ordre qui doit permettre d'établir ces plans directeurs municipaux, et nous entendons bien nous y consacrer. Je vous rappelle que, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005, si ce Conseil municipal vote le budget 2005 tel que le Conseil administratif vous l'a présenté, nous aurons un Service mobilité qui, avec le Service d'urbanisme, aura justement pour mission de mettre en place ce nouveau plan directeur qui vous sera proposé, Mesdames et Messieurs, avant d'être soumis à l'approbation de l'Etat de Genève.

Monsieur Rumo, si les craintes de la commission de l'aménagement et de l'environnement la conduisaient à se demander si la Ville n'avait pas oublié de prendre ce dossier en main, je peux vous assurer que tel n'est pas le cas. Et si nous l'avons bien en main, c'est précisément parce que nous ne souhaitons pas la simple application technocratique d'une disposition légale, mais que vous soyez saisis du dossier dès que nos différents services auront mis au point l'ensemble de ces éléments.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Avant de poser ma question, j'ai une interrogation qui, je pense, n'est pas que la mienne, mais celle de tout ce Conseil municipal, parce que nous sommes tous sages... Je m'interrogeais: à quelle autorité avait été transmise cette fameuse pétition signée par plus de 250 personnes de l'îlot 13 concernant la rue des Gares? Voilà pour l'interrogation.

Ma question a trait à l'Agenda 21, ou à la Semaine de la mobilité – ou la Journée sans voitures, on ne sait pas très bien. J'aimerais savoir quel est le bilan, aux termes de l'Agenda 21, de la magnifique affiche, 100% plastique, qui n'était probablement pas à 3 m du trottoir et qui a fleuri à travers toute la ville, si tant est que le plastique soit capable de fleurir. Je pense à ce gazon qu'on a mis d'une manière parfaitement type 1960, «100% déchet», et je me pose la question de savoir quels sont les défauts évidents ou scandaleux de la procédure d'appréciation des choses, selon l'Agenda 21, qui ont permis cela. J'aimerais également savoir pourquoi on ne l'a pas immédiatement enlevée, quand on a identifié le caractère complètement contradictoire de ce message qui nous dit, d'une part, qu'il s'agit d'avoir une attitude positive à l'égard de l'environnement et, d'autre part, d'imaginer une affiche «100% déchet».

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je réponds tout de suite pour rassurer M. Froidevaux, parce que le nombre d'affiches auxquelles il est fait allusion était, je crois, d'une dizaine. C'est justement parce que nous avons à cœur les notions mêmes de l'Agenda 21 que j'ai prié mes services de bien vouloir recycler chaque année ce message, vu son importance et sa portée. Bien entendu, si cela avait été du papier, inutile de vous dire qu'on n'aurait pu faire qu'un seul usage; mais, là, on espère l'utiliser le plus souvent possible.

**M. Georges Queloz (L).** Ma question sera brève. Alors que nous sommes en train d'étudier la proposition PR-343 qui concerne les W.-C. publics, on apprend par la bouche de M. Mugny, sur l'antenne de TV Léman bleu, que cette proposition sera sans doute retirée. Qu'en est-il?

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Nous parlons d'une même voix, alors M. Mugny me permettra de répondre. Vu la réaction du Conseil municipal, qui a dit – je résume de manière très schématique et succincte – que le crédit que nous vous avons soumis était beaucoup trop important mais qu'on ne pouvait toutefois pas rester sans rien faire, nous avons cherché une approche intermédiaire. Nous avons donc suggéré de demander à la commission des travaux, qui traite cet objet, de réduire le montant, de prévoir une liste des interventions considérées comme étant prioritaires et d'aller de l'avant avec ces installations.

Notre message est le suivant: nous avons pris note que le crédit initial était considéré comme trop important et qu'il n'était pas, dans sa globalité, une priorité pour le Conseil municipal. Mais il est évident que des travaux doivent intervenir et que nous procéderons à l'installation d'un certain nombre de ces W.-C. publics.

C'est pour moi l'occasion de répondre à un article de presse d'un hebdomadaire, que certains affectionnent plus que d'autres, et qui fait la chasse au gaspi. Il est écrit que nous n'avons pas été brillants, parce que si le Canton a reçu un prix, la Ville n'a qu'un accessit; mais nous l'avons tout de même eu pour ces W.-C. publics!

Les membres de la commission qui étudient cet objet ont reçu des indications de mes collaborateurs, qui ont pris soin, avant de vous présenter le projet dit genevois, de se renseigner sur les installations récentes, notamment en Suisse alémanique et à Zurich en particulier. Vous aurez pu constater, sur la base de cette approche comparative, que ce qui a été voté, accepté et réalisé à Zurich n'est pas moins cher que ce qui est proposé à Genève; par conséquent et par solidarité municipale, nous devrions partager l'accessit qui nous a été décerné par l'*Hebdo*

avec la Ville de Zurich en tout cas, puisqu'elle a pu, elle, contrairement à nous, réaliser ces installations! Pour notre part, nous souhaitons pouvoir le faire le plus rapidement possible, mais sur la base, bien entendu, du crédit réduit qui sera voté par le Conseil municipal.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Ma question s'adresse au conseiller administratif Patrice Mugny. Mais avant de la lui poser, je tiens à préciser de quoi il retourne. Cela concerne la Marche blanche de samedi dernier, à laquelle j'ai participé, non pas comme homme politique, mais comme papa d'une fillette de 8 ans. J'avais cru comprendre que cette Marche blanche contre la pédophilie était apolitique et qu'il n'y aurait donc ni discours ni entrée en matière politique. Malheureusement, j'ai entendu de la bouche de M. Mugny des propos assez virulents et blessants. Je ne conteste absolument pas sa conviction politique, ni son analyse de notre parti et des idées que nous défendons, mais je trouve dommage que cela ait été dit de cette manière-là, à l'encontre d'une personnalité de la Marche blanche, c'est-à-dire Oskar Freysinger, qui, d'ailleurs, n'a pas répondu à ces propos.

Vous avez également dit, Monsieur Mugny, que vous étiez là en tant que représentant de la Ville de Genève, c'est-à-dire de toutes et de tous. J'aimerais que cela soit confirmé ou infirmé et, si c'est le cas, je trouve que c'est fort dommage, attristant, malheureux et maladroit.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** C'est plus une remarque qu'une question, mais je vais tout de même réagir, car toutes les personnes présentes ici ce soir ne sont peut-être pas au courant de l'événement. Effectivement, il y avait la Marche blanche, à laquelle j'ai été convié, et on m'a invité à prendre la parole. Je ne savais pas que M. Freysinger serait également orateur; d'ailleurs, si cela avait été un débat, j'aurais refusé d'y aller. Un certain mécontentement a bien été ressenti, puisque, au moment où j'ai commencé mon discours, une partie des gens ont applaudi alors que d'autres n'étaient pas contents. Je vous rejoins donc sur le fait que cela a déplu à certains participants.

Mes propos s'adressaient en particulier à cette personne-là. J'ai tenu un assez long discours sur ma conception de la défense des enfants victimes d'actes de pédophilie et comment il faut agir vis-à-vis de ces criminels. Il n'en demeure pas moins que j'ai dit que je défendais aussi, par exemple, les enfants des requérants d'asile renvoyés vers des pays en guerre. Je pense qu'il n'y a pas des enfants qui ont le droit d'être défendus et d'autres qui n'ont pas ce droit. M. Freysinger, avec son discours non seulement xénophobe mais raciste et sa manière de considérer que non seulement des individus, mais des familles entières peuvent être ren-

voyés dans des régions en guerre et en difficultés, ne représente pas la meilleure défense de tous les enfants qui ont droit à cette protection. Voilà ce que j'ai déclaré.

On m'a dit que ce n'était pas un débat politique, or j'ose croire que la politique est vaste et, là, il était notamment question des législations concernant la protection des enfants victimes de la pédophilie. Je prends l'exemple de personnes qui commettent des actes dans d'autres pays, qui reviennent ici et qui, maintenant, avec la législation suisse actuelle, sont heureusement condamnées pour des actes commis ailleurs. Nous sommes bien dans un domaine politique, puisque ces débats ont eu lieu à Berne et je me plaçais clairement sur ce domaine politique. Que les gens aient été contents ou non, c'était ma manière de m'exprimer et j'ai cru comprendre que la majorité, voire la totalité, du Conseil administratif le ressentait ainsi – cela, je le saurai demain matin.

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Des travaux ont eu lieu au chemin des Ouches pour la mise en séparatif. Suite à cela, un goudron a été posé et le trottoir a disparu. Certains me diront, à raison, que d'ici à quelques mois des travaux seront peut-être à nouveau entrepris pour l'aménagement en zone 20 km/h de ce tronçon. Néanmoins, en attendant, il n'y a pas de trottoir le long de cette rue, du côté immeubles, et c'est dangereux. Les services de la Ville nous avaient dit qu'un traçage provisoire d'un trottoir serait dessiné et que des barrières seraient posées pour la sécurité des enfants. Je rappelle qu'à cet endroit il y a un arrêt pédibus et que les enfants sont obligés d'attendre sur la route, sans marquage délimitant la séparation entre la chaussée et le trottoir.

Je voulais savoir s'il y aura un marquage temporaire sur ce chemin et si des barrières seront posées pour séparer, en attendant l'aménagement définitif, la chaussée du trottoir où attendent les enfants.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je ne suis pas du tout au courant, Monsieur Buschbeck. Je me renseignerai pour vous répondre demain.

**M<sup>me</sup> Linda de Coulon** (L). Je m'adresse aux conseillers administratifs in corpore. Si le Conseil administratif a encore l'intention d'interférer lors de certaines prises de parole, en dehors du Conseil municipal, au sujet de certains propos qu'il considère comme indésirables – émanant par exemple de M. Dieudonné, de M. Maudet, voire de M. Freysinger – est-ce qu'il pourrait nous fournir la liste des personnes qu'il estime indésirables?

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Il faudrait, Madame, préciser votre question, car je ne vois pas le lien avec l'affaire dont je viens de parler. M. Freysinger n'a pas du tout été empêché de parole, puisqu'il s'est exprimé après moi aussi librement qu'il le souhaitait. Si vous considérez que dire simplement ce que je pense de M. Freysinger est inacceptable, alors, là, nous avons un problème démocratique. Dieu donné, nous en avons largement débattu et je crois que nous n'allons pas revenir sur ce cas-là. Pour M. Maudet, si vous voulez mon avis personnel – je ne connais pas le sien – je trouve dommage, un peu mesquin, de ne pas avoir laissé venir les caméras de la Télévision romande. Mais cela a été refusé à une voix près et ce n'est pas le Conseil administratif qui l'a décidé.

Mais je ne comprends toujours pas votre question. Je ne vais pas dresser une liste des gens avec qui, nous, les conseillers administratifs, nous sommes en désaccord, cela n'aurait strictement aucun sens.

**M. Roberto Brogini (Ve).** Ma question s'adresse à M. le maire, responsable de la Gérance immobilière municipale. Vous savez que nous avons rénové l'immeuble 9, place Grenus. Lorsque cette proposition a été présentée devant la commission ad hoc Saint-Gervais, il était bien indiqué, dans le budget prévisionnel d'exploitation, que les arcades seraient louées 300 francs le mètre carré. Mais que se passe-t-il après la rénovation? Les arcades sont louées à plus de 600 francs le mètre carré! Un chiffre nous est annoncé et, après les travaux, le montant effectif double... J'aimerais une réponse sur ce cas-là et, comme vous le savez, j'ai déjà posé beaucoup d'autres questions concernant les rénovations et les prix des arcades après les travaux. Il nous a été promis certaines choses et nous voyons le contraire, alors vous me permettez d'intervenir pour obtenir une réponse.

**Le président.** Monsieur Brogini, M. le maire vous répondra demain.

Nous avons reçu deux demandes d'urgence. Tout d'abord, la résolution R-74 de M<sup>mes</sup> Liliane Johner, Sandrine Salerno, MM. Jacques Mino et Roberto Brogini: «Transfert de charges du Canton sur les communes: soutien au Conseil administratif». Je vous propose de voter la clause d'urgence de cette résolution lors de notre séance de 20 h 30. Mais, à la demande de M<sup>me</sup> Johner et avec l'accord des chefs de groupe et du bureau, nous traiterons cet objet demain à 17 h, car M<sup>me</sup> Johner ne pourra pas être parmi nous ce soir.

La deuxième urgence concerne le rapport oral P-116 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour le maintien des prestations de Montbrillant Communication Surdité». Cette urgence sera aussi votée ce soir à 20 h 30 et, si elle est acceptée, le vote du rapport oral sera effectué dans la foulée.

**5. Projet d'arrêté de MM. Eric Fourcade, Patrice Reynaud, Sylvain Clavel, Pascal Rubeli, Marc-André Rudaz, Pierre Maudet et Guy Mettan: «Questions et réponses pour tous» (PA-51)<sup>1</sup>.***PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant que:

- le temps des questions orales des conseillers(ères) municipaux(ales) et des réponses du Conseil administratif est restreint à trente minutes et que le temps d'une question est de deux minutes;
- les réponses du Conseil administratif dépassent parfois et même souvent la moitié du temps dévolu aux questions et réponses,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 17 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;  
vu l'article 147 du règlement du Conseil municipal;  
sur proposition de sept de ses membres,

*arrête:*

*Article unique.* – Le texte de l'article 62 du règlement du Conseil municipal est modifié comme suit:

«Les questions orales sont posées au début de la première séance de la session ordinaire. Le temps consacré aux questions orales n'excède pas quarante-cinq minutes, y compris les réponses éventuelles du Conseil administratif. L'exposé de la question est limité à deux minutes. Chaque conseiller(ère) municipal(e) ne peut poser qu'une seule question par session. Le Conseil administratif répond aux questions soit immédiatement dans un temps limité à quatre minutes, soit le lendemain en début de séance. Le temps consacré aux réponses du Conseil administratif, à la troisième séance de la session ordinaire, est limité à trente minutes. Il ne peut y avoir de discussion générale ni sur la question ni sur la réponse.»

**Le projet d'arrêté est renvoyé à la commission du règlement sans débat de préconsultation.**

**Le président.** M. Barazzone demande, avec le soutien de son groupe, que le point suivant de l'ordre du jour, la motion M-469 intitulée «Pour plus d'espaces verts sur la plaine de Plainpalais», soit reporté à une prochaine séance.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Annoncé, 6809.

**6. Proposition du Conseil administratif du 18 août 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 516 110 francs destiné à subventionner les travaux de la troisième étape du circuit du site archéologique de la cathédrale Saint-Pierre et pour la transformation et la restauration de la chapelle de la Pélisserie, ainsi que pour l'alimentation du Fonds de subvention de petits travaux dans les édifices cultuels (PR-360).**

### **Préambule**

D'une part, la Fondation des Clefs de Saint-Pierre a sollicité la Ville de Genève pour une participation au financement des travaux d'aménagement de la troisième étape du circuit du site archéologique de la cathédrale Saint-Pierre, d'autre part, l'Association de la Pélisserie a également sollicité la Ville de Genève pour une participation au financement de travaux de transformation et de restauration de la chapelle de la Pélisserie.

### **Historique**

Par l'adoption d'une loi constitutionnelle supprimant le budget des cultes en 1907, la République et canton de Genève consacrait la séparation de l'Eglise et de l'Etat. A ce titre, les bâtiments cultuels étaient remis aux Eglises.

Cette loi, entre autres considérations, fixe l'obligation d'entretien des bâtiments cultuels à la charge des Eglises (art. 3).

De plus en plus fréquemment, les Eglises rencontrent des difficultés dans le financement des travaux de restauration et elles se tournent vers les collectivités publiques, Confédération, cantons et communes pour solliciter leur soutien au titre de la conservation du patrimoine collectif.

A la Ville de Genève, c'est la direction de la Division de l'aménagement et des constructions qui gère les subventions allouées pour les restaurations d'édifices cultuels, entre autres.

Au cours des années passées, la Ville de Genève a participé à de nombreuses reprises aux frais d'entretien et de rénovation des bâtiments du culte.

Dans la grande majorité des cas, les sommes engagées ont été décidées par le Conseil municipal sur proposition du Conseil administratif.

## Proposition: subvention pour des travaux dans des édifices culturels

A quelques reprises, dans le passé, le Conseil administratif accordait des participations financées par le biais d'un compte de bilan destiné à subventionner des travaux de restauration de façades des monuments historiques.

Ce compte de bilan était approvisionné, jusqu'en 1990, par une dotation annuelle en provenance du budget de fonctionnement. Ce système a été abandonné en raison de l'introduction du nouveau modèle de compte des collectivités publiques.

Depuis cette date, c'est exclusivement par le biais de propositions du Conseil administratif auprès du Conseil municipal que des crédits extraordinaires d'investissements peuvent être accordés au titre de subventions pour ce type de travaux.

Dans la très grande majorité des cas, les subventions accordées par la Ville de Genève sont identiques à celles accordées par l'Etat, sur la base du préavis de son conservateur du patrimoine. Elles ne s'appliquent qu'à des objets de rénovation du patrimoine collectif.

Les plus récentes propositions adoptées par le Conseil municipal ont été les suivantes:

– PR-422, votée le 18 mai 1999	
temple de la Fusterie	37 000.–
temple de la Madeleine	23 500.–
basilique Notre-Dame	29 000.–
– PR-58, votée le 16 mai 2001	
église Saint-Germain	78 500.–
– PR-260, votée le 3 juin 2003	
chapelle de l'Escalade	161 648.–
temple des Pâquis	194 000.–

Toutes ces subventions ont été versées à la suite de la remise des décomptes de travaux et de visites des lieux. La subvention concernant le temple des Pâquis est encore à honorer.

La pratique des propositions de crédit au Conseil municipal pose la question du délai nécessaire, généralement de plusieurs mois, à une décision par rapport à la demande de petites subventions et à la lourdeur de la procédure pour des montants de l'ordre de quelques milliers de francs par objet.

Pour ces objets de moindre importance, afin que le Conseil administratif soit en mesure de réagir rapidement à une demande de subvention, il a été jugé sou-

## Proposition: subvention pour des travaux dans des édifices culturels

haitable qu'il dispose d'un fonds pour la subvention de petits travaux dans les édifices culturels, qui est généralement alimenté par un montant faisant l'objet d'un arrêté complémentaire.

A ce jour, la situation du fonds est la suivante:

– PR-422, votée le 18 mai 1999	100 000.–
– PR-58, votée le 16 mai 2001	50 000.–
– PR-260, votée le 3 juin 2003	<u>50 000.–</u>
Total des montants votés	200 000.–

Les décisions d'attributions du fonds par le Conseil administratif ont été les suivantes:

– Décision du 26 juillet 1999 – temple de Plainpalais	55 600.–
– Décision du 30 janvier 2002 – chapelle des Arts	3 000.–
– Décision du 18 décembre 2002 – temple de la Madeleine	<u>21 781.–</u>
Total des montants attribués et versés	<u>80 381.–</u>
Montant disponible à ce jour	119 619.–

A notre connaissance, les demandes en attente d'être traitées par la Direction du patrimoine et des sites du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL) sont les suivantes, à ce jour:

– église Anglaise, restauration de vitrail	env. 17 200.–
– basilique Notre-Dame, nettoyage des chapelles	env. 40 000.–

Le Conseil municipal sera informé régulièrement de l'usage du fonds par le compte rendu annuel. La prévision de dépense est portée à la liste des investissements du 1<sup>er</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2004-2015.

## **Demandes de subvention**

### **Cathédrale Saint-Pierre (édifice classé MS-C 35)**

Aménagement du circuit archéologique – Troisième étape

#### Etat de situation

Un premier devis estimatif des travaux avait été établi par les mandataires de la Fondation des Clefs de Saint-Pierre, le 23 avril 2001, pour un montant de 1 490 356 francs.

En raison de travaux plus importants que prévus, ce montant a été revu par les mandataires et la fondation pour atteindre maintenant 2 186 577 francs.

Les travaux effectués et en cours, tels qu'ils sont annoncés dans son descriptif par le bureau Galéras Architectes Associés SA chargé de l'opération, sont les suivants:

Rue du Cloître (extérieur)

*Travaux généraux*

Réparation de fuites sur l'alimentation d'eau et remplacement d'une partie de la descente d'eaux pluviales contre la façade de l'immeuble N° 1, rue du Cloître, et divers travaux de ferblanterie.

Sites sous la cathédrale, sous la cour nord et sous la rue du Cloître

*Musée archéologique*

Pose de grilles caillebotis, réalisation de barrières, suppression d'un portail et raccord sur barrière existante.

*Sur le parcours*

Création des dallages, décapage des sols, travaux de soutènement et de fondation pour départ et arrivée d'un escalier métallique, escropage et rejointoiement des murs en boulets.

*Cheminement d'accès à la crypte*

Réalisation de parois latérales en tubes d'acier avec remplissage en verre et en tôle noire.

*Secteur de la crypte*

Réalisation d'une poutraison métallique pour la passerelle et construction à chaque extrémité d'un escalier. Fourniture et pose sur cette charpente ainsi que sur les volées d'escalier de grilles caillebotis.

*Passage sous la cathédrale (liaison site sous la cathédrale — site sous la cour nord)*

Mise en place de rideaux de palplanches de chaque côté de l'escalier d'accès à la passerelle.

*Mur de soubassement de l'immeuble N° 1, rue du Cloître*

Travaux de maçonnerie et réalisation d'une paroi métallique en grilles caillebotis.

*Secteur attenant à la cour de la maison Mallet*

Divers travaux de maçonnerie.

Proposition: subvention pour des travaux dans des édifices culturels

### *Reconstitution de murs archéologiques*

Préparation et déplacement des vestiges. Reconstitution de murs dans la crypte et dans la rue du Cloître. Mesures de conservation des vestiges le long du circuit archéologique.

### *Chauffage et ventilation*

Prolongation et adaptation du réseau de gaines.

### *Traitement des surfaces*

Dégraissage et application de vernis sur les parois métalliques, sur les caillebotis, sur les barrières de protection des passerelles, sur les parois de palplanches et sur les gaines de ventilation. Application d'antirouille et de peinture sur la charpente métallique des passerelles. Préparation et application de glacis teinté sur les parois en béton.

L'étude du dossier par la Direction du patrimoine et des sites de l'Etat a conclu à la possibilité d'octroyer une subvention complémentaire pour ces travaux. Ainsi en a décidé le chef du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, et le Conseil administratif propose, comme d'usage, de suivre cet avis pour la détermination de la participation de la Ville de Genève.

### Proposition de subvention attribuée par la Ville de Genève

Sollicité formellement le 30 novembre 2003, en même temps que la Ville de Genève, l'Etat s'est prononcé le 12 décembre 2003 pour l'attribution d'une subvention complémentaire de 322 761 francs correspondant au taux usuel pour ce type de travaux concernant un ouvrage de grande importance historique, soit 30%.

Subvention de la Ville de Genève: 322 761 francs.

### **Chapelle de la Pélisserie (édifice classé MS-C 232)**

Transformation et restauration de la chapelle

*Texte fourni par M. Girardet, architecte, dans son rapport daté d'avril 2004.*

### Rappel historique

De «style ogival Tudor, l'une des premières manifestations néogothiques à Genève» (Brulhart A., Deuber-Pauli E., *Arts et monuments. Ville et canton de Genève*, Société d'histoire de l'art en Suisse, 1985), de l'architecte Jacques-Louis Brocher, la chapelle de la Pélisserie fut inaugurée le 24 mars 1839.

Bâtie avant la démolition des fortifications, la chapelle de la Pélisserie a dû s'inscrire dans le tissu urbain de la ville médiévale, contrairement aux autres édifices religieux du XIX<sup>e</sup> siècle construits après 1846, qui ont pu bénéficier de terrains plus propices à leur fonction.

Selon le plan Billon de 1726, la parcelle actuelle sur laquelle est construite la chapelle résulte de la réunification de deux étroites parcelles de type médiéval d'environ 5 m de largeur sur 15 m de profondeur, perpendiculaires à la rue de la Pélisserie et limitées par les murs mitoyens et la courette intérieure. Quant au plan Céard, bien que daté de 1837, il mentionne déjà la future église.

### Classement

La chapelle de la Pélisserie a été déclarée monument classé (MS-C 232) le 13 mai 1992 par le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève.

### Distribution spatiale de l'édifice

L'organisation des espaces adoptée par l'architecte Jacques-Louis Brocher peut trouver plusieurs explications.

La forme distributive de la chapelle, avec le niveau de la salle de culte située à l'étage et accessible à travers le couloir du rez-de-chaussée et l'escalier double du fond, a permis d'adjoindre à cet espace de la chapelle, malgré l'exiguïté de la parcelle, les locaux annexes nécessaires à la vie de la communauté religieuse.

La position à l'étage de la salle de culte, destinée plus spécialement à l'«édification mutuelle», offre une plus grande intimité à la célébration du culte.

L'accès à la salle de culte en suivant le parcours à travers le rez-de-chaussée, avec la montée à l'étage sur l'arrière de l'édifice, permet le retournement du chœur de la chapelle sur la rue et ainsi l'expression claire et évidente à l'extérieur de ce lieu de culte. Ce retournement se trouve justifié à l'intérieur par la luminosité du fond de la chapelle, qui donne à ce chœur toute sa valeur dans le passage de l'ombre à la lumière, en faisant face à la communauté.

La composition symétrique de la chapelle, traditionnelle et normale pour un édifice religieux du XIX<sup>e</sup> siècle, est prolongée dans l'organisation du rez-de-chaussée, renforçant le parcours d'accès de la rue à la salle de culte de l'étage.

Cette symétrie s'étend à toutes les parties de l'édifice: structure, façade, toiture, escaliers, galerie, à l'exception de l'escalier d'accès au sous-sol. De même, l'orgue était placé initialement sur la galerie, dans l'axe de la nef.

### Construction et structure de l'édifice

Les murs mitoyens latéraux sont d'origine médiévale.

Le mur sur la cour arrière date probablement du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Le mur de façade sur la rue est composé extérieurement de blocs de molasse fribourgeoise appareillés sur un soubassement en roche calcaire dure du Jura.

La charpente en bois est composée de pannes soutenues par des fermes sans tirant, prises entre les deux murs mitoyens. Les immeubles voisins font office d'arcs-boutants, ce qui a permis la suppression des tirants des fermes. L'architecte a su tirer parti de cette situation particulière pour obtenir un espace intérieur libre jusqu'au toit, semblable aux voûtes gothiques en maçonnerie.

Les structures primaires de la charpente, fermes de la toiture et consoles de la galerie, sont constituées de lames de bois verticales assemblées et clouées, préfigurant les charpentes légères actuelles.

La toiture actuelle est couverte en ardoise naturelle. Des documents retrouvés dans les archives de l'Eglise (décomptes et factures d'entreprises datant de sa construction) font mention d'une exécution initiale de la couverture en tuiles.

Les escaliers en grès de Schmerikon de l'accès à la salle de culte s'appuient sur des soubassements voûtés en sous-sol.

Le sol de la salle de culte de l'étage est supporté par une poutraison s'appuyant sur les murs du couloir du rez-de-chaussée.

Les plans d'origine de Jacques-Louis Brocher, retrouvés au Centre d'iconographie genevoise (Ville de Genève), montrent un sous-sol composé de trois voûtes parallèles à la nef de la chapelle. Seule une des voûtes, côté Grand-Rue, a été réalisée. Les deux autres travées ont été remplies de marain et de gravats supportant le plancher du rez-de-chaussée.

### Orgue

L'orgue était installé à l'origine sur la galerie, dans l'axe de la nef de la chapelle, face au mur opposé à l'entrée. Cet instrument, pour lequel Jacques-Louis Brocher a dessiné le buffet en l'intégrant dans son architecture, est vraisemblablement un orgue Walpen des années 1820-1830. Il peut être considéré, selon la Commission d'expertise d'orgues de l'Association des organistes et maîtres de chapelle protestants romands, comme faisant partie du patrimoine musical genevois.

Transformations et restaurations précédentes

*XIX<sup>e</sup> siècle.* On peut lire, gravées sur la charpente, deux inscriptions témoignant l'une de la construction de la chapelle, l'autre d'une réfection de la toiture: «Louis Rossi Tocimois (Tessinois), ouvrier plâtrier, travailla dans cette église pendant toute l'année 1838.» «Joseph Fox, ferblantier, 1897.»

*1910.* Installation d'un chauffage central au charbon avec tuyauterie et radiateurs au rez-de-chaussée et à l'étage (selon des factures de l'époque conservées dans les archives de l'Eglise).

*1952.* Sur la rue de la Pélisserie, il a été procédé à la réfection complète de la façade (mentionnée dans une lettre archivée de 1958) construite en molasse fribourgeoise.

Les pierres d'angle côté Rues-Basses et celles de la partie supérieure du raccord au bâtiment voisin côté Grand-Rue ont été remplacées par des pierres en calcaire de Savonnières (l'expression de «chaînage» qui en résulte ne correspond pas au dessin de Jean-Louis Brocher).

Selon l'analyse des joints des pierres, il a été procédé vraisemblablement au remplacement du cordon en calcaire de Savonnières sur les fenêtres et le tympan de la porte d'entrée du rez-de-chaussée.

Les encadrements des fenêtres du rez-de-chaussée sont aussi en calcaire de Savonnières. Ils pourraient ne pas être d'origine, ces roches étant apparues massivement à Genève avec l'arrivée du chemin de fer à partir de 1858. Ces encadrements pourraient donc avoir été remplacés en 1952 ou antérieurement.

En toiture (selon cette même lettre archivée de 1958), la couverture et la ferblanterie de la toiture ont été révisées.

*1958-1959.* En raison de l'état de vétusté de l'intérieur de la chapelle et pour mieux répondre aux besoins de l'Eglise, l'Association de la Pélisserie entreprend, en 1958-1959, selon un rapport du 28 juin 1958, des travaux de transformation et de réfection portant sur l'installation de chauffage (remplacement de la chaudière au charbon par une installation au mazout), les installations sanitaires, les séparations et l'affectation des locaux du rez-de-chaussée, les revêtements de sol au rez-de-chaussée et à l'étage, l'aménagement de l'estrade de la salle de culte et d'importants travaux de peinture intérieure.

Selon C.A. Beerli, «cette opération de restauration simplificatrice semble lui avoir fait perdre une partie de son expression, si l'on se réfère aux dessins de Jean-Louis Brocher»:

- la charpente et les murs ont été repeints en monochromie;

## Proposition: subvention pour des travaux dans des édifices cultuels

- les boiseries des balustrades de la galerie et des escaliers ont été recouvertes par des panneaux de contreplaqué;
- l'apport de lumière zénithale a été obstrué;
- le vitrage de la rosace a été remplacé par un vitrail créé par Walter Bodjol;
- la chaire d'origine, dessinée par Jean-Louis Brocher, a été supprimée au profit d'une simple estrade.

C'est vraisemblablement entre 1910 et 1958-1959 que la salle de culte a été isolée des volées d'escaliers par une porte vitrée et une paroi en panneaux de bois opaque de part et d'autre. A l'origine, cette salle était ouverte sur les escaliers avec des balustrades similaires à celles de la galerie, balustrades découvertes lors de récentes investigations.

*1974.* En 1974, la chapelle de la Pélisserie fait à nouveau l'objet de travaux de rénovation intérieure:

- révision complète de la toiture en ardoise;
- modification des installations électriques pour répondre aux prescriptions des Services industriels de Genève;
- réfection complète du mur pignon intérieur de la chapelle côté cour;
- réfection complète des salles du rez-de-chaussée.

L'orgue fut démonté et restauré intégralement dans les ateliers de la Manufacture d'orgues de Lausanne. Placé initialement sur la galerie, il a été déplacé, afin de mieux répondre aux besoins cultuels, au niveau de la salle de culte, à côté de l'estrade, qui, pour ce faire, a été modifiée. Le buffet d'orgue dessiné par Jean-Louis Brocher n'a pas été conservé.

### Travaux de transformation

Outre la création d'un ascenseur électro-hydraulique en faveur des personnes âgées, handicapées ou temporairement entravées dans leur mobilité, les travaux envisagés porteront principalement sur:

#### *Au rez-de-chaussée*

- la création d'un espace de rencontre communautaire par des ouvertures pratiquées dans les murs du couloir d'entrée;
- la possibilité d'offrir deux salles polyvalentes indépendantes par la pose de parois coulissantes au droit de ces ouvertures;
- la création d'un bureau pour le pasteur et d'une salle de réunion isolée;
- la création d'une cuisine et d'un local sanitaire supplémentaire.

*Au sous-sol*

- l'aménagement d'un local polyvalent dans la travée voûtée;
- l'aménagement d'un local pour l'école du dimanche et d'un W.-C. pour personnes handicapées dans la travée côté Rues-Basses;
- l'utilisation de la travée centrale pour un local de ventilation et un dépôt;
- le remplacement du chauffage au mazout par un chauffage au gaz.

Travaux de restauration

Dans l'état actuel de l'édifice, les travaux de restauration indispensables prévus seront les suivants:

*Sur les façades*

- le ravalement des façades sur rue;
- le remplacement des pierres d'origine en molasse désagrégées, principalement au droit des descentes d'eau pluviale, par des éléments neufs dont la provenance sera déterminée après le nettoyage de la façade;
- le piquage et recrépissage à la chaux, selon les directives de la Commission des monuments, de la nature et des sites, des parties de façade en maçonnerie.

*En toiture*

- la réfection de la toiture, avec l'option du maintien de l'ardoise naturelle pour éviter les surcharges, et la pose d'une isolation thermique;
- la réhabilitation de la verrière centrale dans sa position et ses dimensions d'origine.

*Dans la salle de culte*

- la réfection des peintures de la salle de culte de l'étage avec, si possible, la restitution des décors peints sur la charpente, les murs et les plafonds (non prévue dans cette demande de subvention);
- la réhabilitation des garde-corps par la dépose des panneaux masquant les balustrades en bois ajourées de la galerie et des volées d'escaliers.

Bibliographie

el-Wakil L., *L'architecture de la Renaissance à Genève*, Faculté des lettres, Université de Genève, 1976.

Berli C.A., «Recherches sur le tissu urbain historique de Genève. La rue de la Pélisserie», *Habitation*, avril 1977.

## Proposition: subvention pour des travaux dans des édifices culturels

Bruhart A., Deuber-Pauli E., *Arts et monuments. Ville et canton de Genève*, Société d'histoire de l'art en Suisse, 1985.

Aellen A., Chopard J., Girardet M., 1839-1989. *Chapelle de la Pélisserie*, Eglise de la Pélisserie, Genève, 1989.

Proposition de subvention attribuée par la Ville de Genève

Sollicité formellement le 30 avril 2004, l'Etat de Genève s'est prononcé le 17 juin 2004 pour l'attribution d'une subvention de 143 349 francs correspondant à un taux de 20% environ pour les travaux liés à la conservation de l'édifice.

Subvention de la Ville de Genève: 143 349 francs.

Récapitulatif des subventions demandées à la Ville de GenèveSite archéologique de Saint-Pierre

Travaux d'aménagement du circuit archéologique – 3 <sup>e</sup> étape	322 761 francs
--	----------------

Chapelle de la Pélisserie

Travaux de transformation et de restauration de la chapelle	143 349 francs
--	----------------

Fonds pour les édifices culturels

Dotation annuelle pour 2005	<u>50 000 francs</u>
Total des subventions	516 110 francs

**Validité des coûts**

Les coûts indiqués comme base pour le calcul des subventions accordées sont de la responsabilité de la Fondation des Clefs de Saint-Pierre, d'une part, et de l'Association de la Pélisserie, d'autre part.

**Plan financier d'investissement (PFI)**

Ces demandes de subvention sont planifiées au 1<sup>er</sup> PFI 2004-2015 sous la rubrique 044.027.07, «Subventions pour travaux dans bâtiments culturels 2005».

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

*PROJET D'ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 322 761 francs destiné à subventionner des travaux d'aménagement de la troisième étape du circuit archéologique de la cathédrale Saint-Pierre.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 322 761 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen d'une seule annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2006.

*PROJET D'ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 143 349 francs destiné à subventionner des travaux de transformation et de restauration de la chapelle de la Pélisserie.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 143 349 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen d'une seule annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2006.

Proposition: subvention pour des travaux dans des édifices culturels

*PROJET D'ARRÊTÉ III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 50 000 francs destiné à subventionner des petits travaux de réfection des bâtiments culturels.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 50 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen d'une seule annuité qui figurera au budget de la Ville de Genève en 2006.

**La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.**

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous informe que les motions M-473, M-476 et M-485 sont liées. Elles seront traitées ensemble, alors même qu'elles seront votées séparément au terme du débat. Toutes les trois concernent l'éclairage public en ville de Genève.

**7. Motion de M<sup>mes</sup> Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Béatrice Graf Lateo, Sandrine Salerno, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Olivier Coste, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, David Metzger et Gilles Thorel: «Politique en matière d'espaces publics: état des lieux de la mise en œuvre» (M-490)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l'engagement de la Ville de Genève en faveur de l'Agenda 21;
- l'importance d'une politique d'aménagement axée sur la valorisation des espaces publics en ville de Genève pour améliorer la qualité de vie de l'ensemble des citoyennes et citoyens;
- la volonté affirmée de mettre en œuvre une politique d'envergure en matière d'espaces publics en Ville de Genève, notamment par le biais de concours;
- la nécessité pour le Conseil municipal, en regard des 100 millions de francs d'investissement votés au budget 2004, de savoir quelles seront les répercussions financières pour la Ville et, par conséquent, la possibilité de faire des choix sur l'ordre de priorité des aménagements à réaliser,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- fournir le recensement des espaces publics existants;
- établir et présenter un état des lieux des projets d'aménagement suivants: Fil du Rhône, place des Augustins, place du Pré-l'Evêque, rue du Lac, quai marchand des Pâquis, plaine de Plainpalais, square de Chantepoulet, square Pradier, place Simon-Goulart, place Neuve, place Kléberg, place des Alpes, place Dorcière, rond-point de Rive, place de Cornavin, en fournissant un état d'avancement des projets englobant les demandes d'autorisations à l'étude, déposées ou adoptées;
- fournir un planning de réalisation dans le temps;
- communiquer pour chaque projet le montant des sommes déjà engagées.

**La motion est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.**

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1696.

**8. Motion de M. Jean-Louis Fazio et M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecucio: «Pour que le quai du Seujet retrouve sa qualité d'espace public!» (M-495)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- les problèmes de sécurité que connaissent les usagers dans leurs parcours piétonniers le long du quai du Seujet, et plus particulièrement les enfants fréquentant l'école du Seujet, les enfants et les parents de l'espace de vie enfantine de Saint-Gervais, les enfants de l'association Astural, les personnes âgées et les membres du club des aînés;
- les voitures et les motos encombrant régulièrement les trottoirs le long du quai bâti du Seujet;
- la bande cyclable régulièrement obstruée par des véhicules de passage ou de livraison;
- l'absence de zones bleues dans le périmètre;
- la vitesse certaine de certains véhicules sur le quai du Seujet et le danger représenté pour les plus vulnérables, notamment;
- l'importance du quai comme lieu de promenade,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier, dans un concept global, la sécurisation et l'aménagement de l'ensemble du quai du Seujet.

**La motion est renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement sans débat de préconsultation.**

**Le président.** Madame Keller Lopez, vous demandez la parole?

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S).** Oui, Monsieur le président. Je ne savais pas que nous pouvions renvoyer des motions directement, sans débat de préconsultation. Jusqu'à présent, nous n'avions renvoyé que des propositions du Conseil administratif. Je me suis donc étonnée sur le moment, et j'entends des personnes qui approuvent, d'autres qui désapprouvent...

**Le président.** La réponse est claire: nous pouvons le faire, nous nous sommes autorisé ce genre de chose depuis bientôt six mois et, parfois, cela a marché...

---

<sup>1</sup> Annoncée, 1696.

**9. Motion de M<sup>me</sup> Caroline Schum, MM. Roberto Broggin, Mathias Buschbeck, Alpha Dramé, Pierre Losio, Alain Marquet, Olivier Norer, Eric Rossiaud, Damien Sidler, M<sup>mes</sup> Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung et Frédérique Perler-Isaaz: «Agenda 21 en Ville de Genève: où en est-on?» (M-463)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- l’engagement de l’ensemble du Conseil administratif pour un développement durable: depuis 1999, l’Agenda 21 fait partie de l’une des sept priorités du Conseil administratif;
- l’adhésion en 1995 de la Ville de Genève à la Charte des villes européennes pour la durabilité, dite «Charte d’Aalborg»;
- la création en 2000 d’une Délégation à l’Agenda 21 composée d’une quarantaine de membres et l’engagement d’une déléguée à l’Agenda 21 dès 2001 au sein de l’administration;
- les trois objectifs que s’est fixés le Conseil administratif en date du 5 septembre 2001, soit:
  - a) la mise en place d’une administration durable et exemplaire;
  - b) l’information de la population et la mise en place d’un processus de démocratie participative;
  - c) la mise en place d’un instrument d’évaluation des projets de la Ville de Genève (indicateurs),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui fournir, dans un délai de trois mois, un rapport sur l’état de réalisation de l’Agenda 21 au regard des objectifs que le Conseil administratif s’est fixés et de lui communiquer la suite et les moyens qu’il entend y donner pour poursuivre cette réalisation.

**M<sup>me</sup> Caroline Schum** (Ve). Je vais vous préciser l’objectif de la motion M-463, qui est de redynamiser l’Agenda 21 en Ville de Genève. Notre groupe, comme vous le savez, est particulièrement attaché à ce programme des Nations Unies. Je tiens à dire ici qu’il s’agit d’une motion des Verts, mais que, si j’avais eu un peu plus d’expérience dans cette enceinte, j’aurais demandé la participation d’autres groupes, car, comme l’a rappelé un collègue sur les bancs de droite, ce programme concerne tout le monde.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6623.

Maintenant, si vous me le permettez, quelques points de rappel concernant la motion. En 1995, la Ville de Genève a adhéré à la Charte des villes européennes pour la durabilité, dite «Charte d'Aalborg», le nom d'une ville danoise. Cela a été le point de départ de la création d'une délégation à l'Agenda 21, présidée par M. Christian Ferrazino, qui compte une quarantaine de membres venus du Conseil administratif et de l'administration. Cette Charte d'Aalborg constitue un engagement de la Ville de Genève à aller dans le sens d'un développement durable pour tous.

Je le rappelle, l'Agenda 21 est un plan d'actions qui a été formulé lors du Sommet de la terre à Rio, en 1992 déjà. Ses deux objectifs fondamentaux sont la préservation de notre environnement naturel et l'éradication de la pauvreté. Il s'agit, bien sûr, de belles intentions de l'ONU, comme celle-ci en est capable, mais je crois que, pour nous, la concrétisation passe surtout par des mesures concrètes à l'échelle locale, c'est-à-dire celle où nous nous trouvons au niveau d'une ville. Chaque région, chaque municipalité, chaque communauté doit mettre en route un processus de développement durable et différentes actions, avec une vision globale et transversale.

Il ne s'agit pas, dans le cadre de l'Agenda 21 – que les uns et les autres se rassurent! – de mesures complémentaires ou d'actions supplémentaires, mais plutôt d'une façon différente d'aborder les problèmes, comme je l'ai dit, dans un souci d'efficacité et de transversalité.

Je l'ai rappelé dans la motion, le Conseil administratif s'est fixé trois objectifs. Le premier est la mise en place d'une administration durable et exemplaire. Le second est l'information de la population et la mise en place d'un processus de démocratie participative, dont nous avons discuté lors de notre dernière séance, à travers l'expérience des ateliers de Saint-Jean, qui fut concluante et que nous devons poursuivre. Le troisième objectif est la mise en place d'un instrument d'évaluation des projets de la Ville de Genève sous la forme d'indicateurs.

A l'origine de cette démarche lors de la création de l'unité Agenda 21 et de la délégation, il était prévu que le Conseil municipal soit tenu régulièrement informé des travaux de la délégation, et cela sur une base annuelle au minimum. Un premier rapport avait été remis au Conseil municipal en 2002 et, depuis, plus rien. Cette motion invite simplement le Conseil administratif à nous présenter rapidement un état des lieux de la situation, notamment du travail de l'unité Agenda 21, ainsi qu'un plan d'actions pour la suite, et cela dans les meilleurs délais.

Comme j'ai la parole, je profite de donner la position du groupe des Verts. Nous pensons qu'il n'y a pas lieu de discuter de cette motion dans une commission et nous demandons son renvoi direct au Conseil administratif, afin qu'un rapport nous parvienne rapidement. Je précise qu'il n'est pas nécessaire qu'il soit long.

*Préconsultation*

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je confirme aux motionnaires que si la motion est renvoyée au Conseil administratif, ils auront le rapport sollicité dans les meilleurs délais. D'ailleurs, je crois que nous avons déjà eu l'occasion d'en parler dans le cadre de la commission ad hoc Agenda 21. Vous l'avez relevé, Madame, nous avons souhaité mettre en place prioritairement une administration exemplaire, parce que, pour être crédibles dans les conseils que nous donnons aux uns et aux autres, encore faut-il que nous nous les appliquions à nous-mêmes. Là, nous l'avons tous vu, il y a encore du travail à faire pour aller dans le sens d'une administration exemplaire dans le domaine du développement durable, même si nous avons pris un certain nombre de mesures, que ce soit dans les écoles, au niveau de la Voirie et du tri des déchets, ou au département des affaires culturelles de M. Mugny.

Un deuxième point important a été relevé – et on l'oublie trop souvent, parce que, en matière d'Agenda 21 et de développement durable, on a toujours l'aspect environnemental à l'esprit – ce sont les éléments que sont les deux autres piliers du social et de l'économie; ils présupposent une participation démocratique, c'est-à-dire une consultation des habitants à qui, finalement, nos démarches s'adressent. Chaque année, en association avec l'Etat, les Journées du développement durable sont organisées à la plaine de Plainpalais, ce qui favorise notre contact avec la population et encourage les liens que nous souhaitons tisser régulièrement. Une autre expérience est faite avec l'aide des représentants du Conseil municipal, de fonctionnaires de l'administration et des habitants eux-mêmes; il s'agit des fameux ateliers de Saint-Jean, où nous avons pris un certain nombre d'engagements à réaliser vis-à-vis des habitants.

Enfin, cela a aussi été souligné – et c'était une des tâches les plus délicates – nous devons maintenant mettre au point un certain nombre d'indicateurs pour avoir des outils, tant du côté du Conseil municipal que du Conseil administratif, nous permettant de donner un label «développement durable» aux différents projets que nous vous présentons.

Puisque la parole m'est donnée, j'aimerais ajouter – nous vous le confirmerons dans notre réponse – que l'unité Agenda 21 a souhaité modifier sa manière de travailler. La délégation actuelle, formée de mes collègues Manuel Tornare, Patrice Mugny et de moi-même, ainsi que d'une quarantaine de fonctionnaires, a été considérée comme une structure beaucoup trop lourde pour fonctionner de manière efficace. Nous avons constaté, en tout cas du côté des fonctionnaires, qu'au bout d'un certain temps même les plus enthousiastes comprenaient mal l'effort qu'on leur demandait, séance après séance, et qu'il fallait donc redimensionner le tout.

Je vous donne globalement les pistes que nous allons suivre, puisque nous les avons expliquées à la commission ad hoc Agenda 21. Nous aurons des correspondants dans chaque département, qui pourront relayer toute la mise en place des décisions prises, cela avec la Délégation à l'Agenda 21. C'est une chose de prendre les bonnes décisions, c'en est une autre de se donner les moyens de s'assurer qu'elles sont véritablement appliquées là où nous le souhaitons. Inutile de vous dire que notre déléguée à l'Agenda 21, aussi compétente soit-elle, avec l'aide également très précieuse de son collaborateur – j'ai nommé M<sup>me</sup> Dayer Fournet et M. Lézat – ne peuvent pas assurer en totalité l'exécution de l'ensemble de ces tâches, cela d'autant plus qu'elles augmentent assez régulièrement. J'en veux pour preuve la dernière en date, en rapport avec la motion récemment votée par le Conseil municipal qui demande d'agir au niveau de la prévention par le biais de la cellule Agenda 21.

C'est donc avec un grand plaisir que nous vous donnerons non seulement une liste des démarches déjà faites, mais également un certain nombre de pistes vers lesquelles nous nous dirigeons avec les nouveaux moyens mis en œuvre par la délégation, pour s'assurer tout à la fois des bonnes décisions et du bon suivi de leur mise en œuvre.

**M<sup>me</sup> Claudine Gachet (R).** Il est bien légitime que cette assemblée et les citoyens veuillent savoir où nous en sommes. Cela d'autant plus qu'on entend toutes sortes de choses concernant Agenda 21, et j'aimerais le rappeler afin d'écarter les fausses idées que les gens peuvent se faire. Pour certains, c'est une contrainte supplémentaire, pour d'autres, c'est inutile; d'autres encore parlent de cerise sur le gâteau, puisque, selon eux, nous l'appliquons déjà. Certains, même, pensent que c'est une secte! Ce que la commission ad hoc Agenda 21 peut vous offrir n'est rien de tout cela, bien sûr. Cependant, nous avons besoin de votre adhésion et de celle de tous les citoyens, car qui, dans cette enceinte, ne se soucie pas de ce que nous laisserons aux générations futures? Personne, j'espère.

Le 5 septembre 2001, le Conseil administratif s'est fixé trois objectifs et c'est sur le troisième que nous pouvons vous renseigner, puisque la commission ad hoc Agenda 21 y travaille depuis juin 2003. La motion M-463 demande un rapport dans un délai de trois mois et la commission ad hoc Agenda 21 va vous remettre sous peu le rapport qui la concerne et une grille d'aide à la décision, ce à quoi elle s'est engagée.

Pour les deux autres objectifs, le groupe radical vous suggère de renvoyer cette motion au Conseil administratif, qui demandera à l'unité Agenda 21 de présenter son rapport.

**M. Jean-Marie Hainaut (L).** Je crois que les préoccupations qui sont à la base de cette motion et les principes de l'Agenda 21 sont partagés par le plus grand nombre d'entre nous dans cette assemblée. Mais en ce qui concerne la question de savoir où nous en sommes en Ville de Genève, la réponse donnée tout à l'heure à la question posée par mon collègue Froidevaux est une illustration extrêmement claire de l'état des choses à la Ville. On s'en fiche, on s'en contre-fiche, puisque, lorsqu'une question pertinente est posée, on la balaie avec l'ironie que nous connaissons au magistrat. Finalement, je crois que cela montre bien ce que l'on pense de l'Agenda 21 au Conseil administratif.

Renvoyer directement cette motion au Conseil administratif, mais quel camouflet! Cela voudrait dire que ce Conseil administratif, qui fait siens, séance après séance, les principes de l'Agenda 21, ne nous informe pas suffisamment. Cela voudrait dire que tous les mécanismes mis en place au sein de l'administration, avec les délégués à l'Agenda 21, les séances qui se multiplient département par département, parfois entre les départements – on ne sait pas trop bien comme cela s'organise – tout cela ne sert à rien, en tout cas que la communication est insuffisante.

En ce qui nous concerne, nous sommes un peu dubitatifs quant à l'effet de cette motion, parce que de deux choses l'une: ou le Conseil administratif est en mesure de mettre à profit les moyens que vous lui avez donnés pour atteindre les objectifs – on sait qu'en matière de communication il n'a de leçon à recevoir de personne, car quand il entend faire de la communication, il sait comment s'y prendre! – ou il n'a pas l'intention d'utiliser ces moyens et, à ce moment-là, une motion de plus ou de moins ne servira à rien.

En ce qui nous concerne, nous, les libéraux, nous ne soutiendrons pas cette motion.

**M<sup>me</sup> Annina Pfund (S).** Pour nous, Parti socialiste, la réalisation de l'Agenda 21 au sein de l'administration de la Ville de Genève est très importante. C'est pour cette raison que nous souhaitons recevoir, dans un délai de trois mois, un rapport sur la réalisation des objectifs fixés par le Conseil administratif. Aussi, il est très utile pour nous de connaître les besoins de l'unité Agenda 21 en termes de personnel.

Nous soutenons la motion M-463 et nous l'enverrons directement au Conseil administratif.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 43 oui contre 10 non (2 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui fournir, dans un délai de trois mois, un rapport sur l'état de réalisation de l'Agenda 21 au regard des objectifs que le Conseil administratif s'est fixés et de lui communiquer la suite et les moyens qu'il entend y donner pour poursuivre cette réalisation.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**10. Motion de MM. René Grand, Olivier Coste, Jean-Pierre Oetiker, M<sup>mes</sup> Nicole Bobillier, Catherine Gaillard-lungmann, Gisèle Thiévent, Liliane Johner, Marie-Thérèse Bovier, Nelly Hartlieb et Claudine Gachet: «Informons mieux les candidats à la naturalisation» (M-468)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la demande de nombreux candidats à la naturalisation de mieux connaître l'organisation publique, l'histoire et la géographie de notre pays;
- la complexité des différentes structures politiques de nos institutions fédérales, cantonales et communales;
- l'intérêt de connaître les principaux événements vécus dans notre cité;
- la difficulté d'obtenir des ouvrages élémentaires accessibles à tout un chacun;
- le souci de la commission des naturalisations de l'année législative 2003-2004 d'aider nos futurs citoyens,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à élaborer une brochure explicative destinée aux candidats à la naturalisation, offrant un résumé civique, historique et géographique de la Suisse, du canton et de la ville de Genève et qui sera distribuée lors de la cérémonie de bienvenue, au Palais Eynard.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6809.

**M. René Grand (S).** La motion M-468 a été discutée en commission des naturalisations au cours de l'année législative 2003-2004, et je vais brièvement vous expliquer sa double origine. Lorsque les commissaires contactent les candidats à la naturalisation, ils constatent qu'il est difficile pour eux, qu'ils soient francophones ou non, de comprendre l'organisation de notre pays, la complexité de notre Confédération aux échelons national, cantonal, communal, au niveau de son organisation – législatif, exécutif, judiciaire – entre les différents cantons, les demi-cantons, les langues, notamment. Je vous fais grâce de tous les détails. Nous savons que, souvent, les candidats aimeraient parfaire leurs connaissances, mais durant le peu de temps de l'entretien, d'une durée de deux heures au maximum, le commissaire ne peut pas répondre à ce besoin de manière efficace. C'est pourquoi il faudrait avoir une brochure explicative.

Il s'agit quelquefois de candidats qui, ayant suivi l'école à Genève, ont bénéficié de cours d'instruction civique. Mais, même après avoir reçu un mémento à ce sujet, ces candidats n'ont généralement retenu que peu de choses de ces cours, parce qu'il est peu enthousiasmant pour des jeunes d'étudier l'organisation de notre pays.

En revanche, lors de la réception d'accueil de la Ville de Genève, présidée par M. Hediger, les candidats reçoivent une magnifique brochure, qui s'intitule *Tout savoir... Ville de Genève comment ça marche*. Elle est très belle, très complète, surtout sur la Ville, mais, étant donné les critiques que nous avons reçues, elle est peut-être un peu trop compliquée, trop dense, avec des tas de fiches. Ce qui fait que les gens à la recherche de renseignements doivent vraiment y consacrer beaucoup de temps.

La deuxième origine de cette motion est notre sortie de commission à Nyon, le 7 mai dernier. Nous avons été reçus par la commission des naturalisations de la commune de Nyon et nous avons profité de cette rencontre, non seulement pour admirer le château de Nyon et savourer une agape très réussie au restaurant, mais aussi pour échanger nos modes respectifs de procédure. Nous avons constaté des différences assez considérables entre la Ville de Genève et la Ville de Nyon. Pour schématiser, je dirai simplement que la commune de Nyon commence par distribuer aux candidats une brochure de 45 pages, *La Suisse, le canton de Vaud, la commune de Nyon, quelques notions de géographie, histoire, civisme*. Après que les candidats ont reçu cette brochure, la commission des naturalisations, qui se compose de sept personnes plus un conseiller municipal, c'est-à-dire un membre de l'exécutif de la Ville, reçoit chaque candidat. A ce moment-là, des questions sont posées et cela peut ressembler aux sketches de François Silvant ou d'Emile, mais en plus sérieux, naturellement. Ce procédé est complètement différent du nôtre, vu la quantité de candidats à Genève. Dans cette brochure, on relève des choses assez pittoresques comme, par exemple, une question sur le plus haut

sommet de la Suisse; il est souvent répondu le Mont-Blanc. Mesdames et Messieurs, je vous pose la question, c'est...

*Une voix.* Examen loupé! (*Rires.*)

*M. René Grand.* Il n'y a pas beaucoup de bons Suisses dans cette enceinte... Je vous rappelle que c'est la Pointe-Dufour, dans le massif du Mont-Rose. Ensuite, quel est le plat national du canton du Vaud?

*Des voix.* Le papet!

*M. René Grand.* Ah, là vous êtes de vrais Confédérés! Vous savez tous que le papet vaudois est composé de poireaux, de saucisses aux choux et de porc, et que c'est le plat national vaudois. Blague à part, l'avantage de cette brochure, mise à jour chaque année, même si elle est peut-être un peu compliquée, est de donner aux candidats à la naturalisation tous les détails qui les concernent sur la commune, le canton et la Suisse.

Quel est alors l'objectif de notre motion M-468? C'est de faciliter la compréhension de nos institutions en général, et de celles de la Ville de Genève en particulier. Je vous rappelle que, pour les gens, faire la différence entre le Canton et la Ville de Genève, c'est la croix et la bannière. Idem pour les votations, ce qui fait que, parfois, c'est favorable à la Ville et, d'autres fois, pas du tout... Je crois que tout le monde s'en est aperçu!

Il faudrait éviter que cette brochure que nous souhaitons soit une répétition de l'enquête déjà faite par le Canton ou la commune. Je rappelle, pour ceux qui ne le savent pas, et surtout à l'intention des téléspectateurs de TV Léman bleu, que c'est le Canton qui est compétent pour les naturalisations. C'est lui qui envoie un fonctionnaire pour enquêter sur le candidat, sa situation financière, son intégration, et que cette enquête est remise confidentiellement aux commissaires de la commission des naturalisations de chaque commune. C'est sur la base de cette enquête cantonale que le préavis de la commune est donné par la commission et transmis ensuite au Conseil administratif. Nous voulons donc aider les commissaires dans leur travail, parce qu'ils ne peuvent pas tout expliquer aux candidats dans le peu de temps qui leur est imparti.

D'autre part – et c'est essentiel, bien sûr – cette motion veut stimuler la connaissance des candidats, leur donner envie de participer à la vie civique communale et les accueillir favorablement dans notre ville pluriculturelle ouverte au

monde. Je crois, effectivement, que la réception qui a lieu au Palais Eynard, sous la direction de M. Hediger, conseiller administratif, est ressentie très positivement par les candidats, qui se sentent honorés d'être reçus par le Conseil municipal et ses autorités. C'est pour cela que nous demandons que cette brochure soit remise à ce moment-là; elle remplacerait le *Tout savoir*... qui est donné actuellement. En conclusion, nous souhaitons une brochure simple, accessible à tous, dont les données sur notre commune seraient actualisées régulièrement, avec un complément sur le Canton et la Confédération.

La commission, dans son ensemble, demandait que la motion M-468 soit renvoyée directement au Conseil administratif. Mais il semble que cela serait tout de même intéressant d'en discuter – vu les précédentes brochures déjà éditées, d'après M. Hediger – pour pouvoir donner quelques appréciations. Nous proposons donc de renvoyer cette motion à la commission du règlement.

#### *Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Nelly Hartlieb** (UDC). L'Union démocratique du centre trouve la motion M-468 intéressante et la soutiendra. Par contre, nous déposerons une proposition d'amendement qui modifie la fin de l'invite de la manière suivante:

#### *Projet d'amendement*

«... qui sera distribuée lors de la *visite du commissaire chez les candidats à la naturalisation*.»

En effet, cela permettra au commissaire de donner des explications au candidat lorsqu'il se rendra chez lui et de répondre à ses éventuelles questions. Cela donnera aussi plus de crédibilité au travail des commissaires. Le groupe de l'Union démocratique du centre espère avoir le soutien des autres groupes pour cette proposition d'amendement.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (AdG/SI). La motion M-468, émanant de la commission des naturalisations de 2003-2004, a pour objectif de répondre aux demandes de la plupart des candidates et des candidats à la naturalisation suisse. Faisant partie cette année législative 2004-2005 de la commission, j'ai également rencontré les futurs citoyennes et citoyens suisses, qui sont très concernés par l'organisation politique de la Confédération suisse, du Canton et de la Ville de Genève, ainsi que par les traditions de notre pays. Aussi, il serait pertinent de leur fournir des outils répondant à leur demande.

Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) est convaincu qu'une brochure succincte, présentant le pays et le canton dans différents domaines, serait bienvenue pour les candidates et les candidats qui exerceront leurs droits civiques. Nous adhérons à la condition de l'invite qui est celle de distribuer ces informations lors d'une cérémonie officielle. Pour notre groupe, le moment le mieux choisi serait celui de la réception au Palais Eynard et c'est pourquoi nous n'allons pas soutenir l'amendement de l'Union démocratique du centre. Nous vous invitons à renvoyer la motion M-468 à la commission du règlement, puisqu'elle mérite de faire partie de notre fonctionnement interne.

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann** (Ve). Comme cela a déjà été dit, si cette motion est très intéressante, elle est cependant complètement inutile, car, depuis deux ans, l'Etat est en train de faire ce travail. Je pense donc que nous pourrions nous éviter un doublon.

Le 10 avril 2002, le Conseil d'Etat a constitué un groupe de travail pour promouvoir l'utilisation correcte du matériel de vote et, en cela, encourager la participation électorale. Entre autres, cette commission a pour tâche de créer un nouveau mémento civique, destiné à tous les électeurs, qui sortira de presse très prochainement, soit à la fin de cette année ou, au plus tard, au mois de mars 2005. De toute façon, la Ville ne pourra pas faire quelque chose plus rapidement. Ce mémento sera tiré à 250 000 exemplaires et distribué vraisemblablement dans toutes les boîtes aux lettres – chaque famille recevra donc un exemplaire – et à tous les nouveaux électeurs, soit les jeunes atteignant leur majorité et les personnes naturalisées. On pourrait aussi, évidemment, le distribuer aux candidats à la naturalisation; je crois d'ailleurs que cela est prévu.

Je précise encore que, dans le groupe de travail qui réalise ce mémento, sont tout de même représentés le Service des votations et élections, le Service des naturalisations, le Département de l'instruction publique et l'Association des communes genevoises, dont la Ville fait partie. C'est donc étonnant que personne ne soit au courant du travail en cours.

Ce mémento parlera des différents niveaux organisationnels de notre pays – Confédération, cantons et communes – ce qui est demandé dans la motion M-468, et il indiquera quelques références historiques. Ensuite, et c'est évident, ce mémento aura pour objectif d'être un mode d'emploi civique avec l'explication de tous les mécanismes et la présentation des institutions publiques, ce qui répond à une demande souvent formulée.

Le renouvellement de ce mémento prévu pour une durée de dix ans n'a pas été envisagé. Mais comme le groupe de travail étudie aussi l'amélioration du matériel de vote, il réfléchit à une formation civique continue et à l'édition d'une brochure plus claire qui serait jointe à chaque fois au matériel de vote.

En ce qui concerne la brochure *Tout savoir...*, personnellement, je l'ai lue et je ne la trouve pas si compliquée, à la différence de M. René Grand. Elle a le mérite d'être succincte, elle explique tout de même ce que sont le Conseil administratif et le Conseil municipal, elle présente le Palais Eynard et les lieux d'exception de Genève. On y trouve aussi une carte qui situe les lieux importants. Il y a une présentation de la Ville pour les personnes qui ne la connaissent pas et un résumé des services municipaux et de l'administration.

En revanche, les fiches amovibles sont très pratiques, mais celle du Conseil administratif mériterait d'être renouvelée, puisque nous y voyons encore Alain Vaissade... Cela a-t-il été fait? J'espère que oui. J'aimerais savoir dans quelle circonstance cette brochure est distribuée, car elle est tout de même destinée à durer plus longtemps qu'une seule législature. Cela fait maintenant seulement deux ans qu'elle a paru et je n'aimerais pas qu'elle soit déjà jetée à la poubelle.

Cependant, comme il faudrait tout de même être plus au courant de tout ce qui se fait, les Verts renverront la motion M-468 à la commission du règlement. Nous pourrons alors obtenir des renseignements du Conseil administratif sur ce que devient cette plaquette, dont la préparation a demandé du temps, et voir aussi comment la Ville, si elle le désire, pourrait participer au projet de memento de l'Etat, peut-être aussi financièrement, si le Canton le veut.

**M<sup>me</sup> Claudine Gachet (R).** L'année passée, j'étais membre de la commission des naturalisations et j'ai beaucoup aimé aller à la rencontre de ces futurs Suisses. J'ai apprécié leur intérêt pour notre pays, notre culture, notre commune, car, très souvent, les personnes près d'être naturalisées s'appliquent à l'apprentissage du fonctionnement de nos institutions et c'est notre rôle, en tant que membres de la commission des naturalisations, de le leur expliquer.

Malgré cela, il nous est souvent demandé un document ou un livre de référence, qui constituerait un repère visuel, surtout pour des personnes maîtrisant encore mal le français. En effet, il nous manque encore un tableau synoptique des instances communales, cantonales et fédérales.

Le groupe radical soutient évidemment cette motion. Cependant, comme vous le savez, nous n'aimons pas les doublons et c'est pour cette raison que nous déposons un amendement modifiant le début de l'invite et dont voici la teneur:

#### *Projet d'amendement*

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif, *en collaboration avec l'Association des communes genevoises et le Canton*, à élaborer...»

Monsieur le président, je dépose cet amendement sur votre bureau.

**M. Blaise Hatt-Arnold (L).** Tout d'abord, j'ai aussi été commissaire à la commission des naturalisations, et je voulais expliquer au Conseil municipal les raisons pour lesquelles je n'ai pas signé cette motion. Ce qui m'a frappé pendant cette année à la commission, c'est la différence qu'on remarquait entre les partis de l'Entente et ceux de l'Alternative – mais je respecte les choix de chacun. Pour l'Entente, il fallait que les gens soient intégrés pour être naturalisés alors que, pour l'Alternative, c'était plutôt le passeport suisse qui aiderait à l'intégration. C'est souvent à ce sujet qu'il y avait des discussions sur l'octroi ou non de la naturalisation.

Pour ma part, en visitant les candidats, j'ai parfois remarqué qu'ils étaient intimidés. Il est vrai que la visite d'un commissaire à la fin d'une procédure d'une durée de deux ans peut impressionner certaines personnes timides ou un peu introverties, c'est pourquoi je pense que l'idée de cette brochure est utile, parce qu'elle les aidera à comprendre un peu comment fonctionnent nos institutions.

Je n'ai pas signé cette motion parce que je trouvais dommage que cette brochure ne soit donnée qu'à la fin de la procédure, au moment où les gens viennent au Palais Eynard et qu'on leur dit que leur naturalisation a été acceptée. Dès lors, au nom du Parti libéral, j'ai l'intention de proposer un amendement qui remplace la fin de l'invite par:

*Projet d'amendement*

«... qui sera distribuée lors du dépôt du dossier de candidature.»

Ainsi, pendant deux ans, le candidat aura tout le loisir de lire cette brochure et il sera beaucoup moins intimidé lorsque le commissaire viendra lui rendre visite.

Maintenant, comme nous venons d'entendre la commissaire des Verts nous dire qu'un travail équivalent se faisait déjà au Conseil d'Etat, il s'agit naturellement d'éviter un doublon. Tout en maintenant l'amendement que nous proposons, nous invitons le Conseil administratif à s'informer, lors du renvoi de cette motion, pour qu'il n'y ait pas de doublon. Monsieur le président, je viens déposer cet amendement sur votre bureau.

**Le président.** Monsieur Hatt-Arnold, je vous signale que votre amendement vient en opposition à celui de l'Union démocratique du centre; j'espère que vous en êtes conscient, il le remplacerait s'il était accepté...

*M. Blaise Hatt-Arnold.* L'amendement de l'Union démocratique du centre n'a pas de raison d'être, car il faut encore que les commissaires aillent voir les candidats. Nous avons appris que ce n'était pas toujours le cas. Dès lors, il est bien évident que ce candidat ne recevrait jamais cette brochure. Nous nous opposerons donc à l'amendement de l'Union démocratique du centre.

**M<sup>me</sup> Lilliane Johner** (T). Nous soutiendrons évidemment la motion M-468. Je voudrais juste dire à M. Hatt-Arnold, par rapport à l'amendement qu'il vient de déposer, que le dépôt du dossier se fait à l'Etat et non pas à la Ville de Genève. Nous sommes bien d'accord. Si c'est une brochure qui émane de la Ville de Genève, il ne serait pas mal non plus de la remettre au moment de la visite aux candidats, mais il est vrai – je suis d'accord avec vous, Monsieur – que des commissaires n'ont pas rendu visite aux candidats et, à mon avis, c'est grave. Il ne faut pas s'engager à la commission des naturalisations et ne pas faire son travail ensuite.

M. Grand a très bien expliqué notre visite dans le canton de Vaud, mais je ne voudrais pas que cette brochure serve à poser des questions aux candidats comme le font les Vaudois. En effet, nous étions assez impressionnés et certains n'ont pas beaucoup apprécié leur manière de faire – pourtant, je suis Vaudoise! Franchement, c'était vraiment l'Inquisition: des questions très insidieuses leur étaient posées et cela nous a un peu choqués. Pour la petite histoire, une autre chose nous a heurtés, c'est que les Vaudois invitent les candidats, une fois leur naturalisation obtenue, à un repas composé, évidemment, du papet vaudois. Alors, que vous soyez musulman, israélite ou de n'importe quelle autre religion, vous êtes obligé de manger de la saucisse de porc!

Le Parti du travail accepte le renvoi de la motion à la commission du règlement et il discutera, à ce moment-là, de la brochure de l'Etat, si elle arrive un jour.

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann** (Ve). Je voulais juste souligner – j'ai oublié d'en parler tout à l'heure – que le mémento de l'Etat sera compréhensible pour tous. Actuellement, il subit des tests de lecture et il est en train d'être relu, entre autres, par certaines personnes de partis politiques, des juristes et des élèves du Centre d'enseignement professionnel, technique et artisanal (CEPTA). Bref, l'Etat a pris exprès un très large panel afin de voir si vraiment tout le monde peut comprendre ce mémento.

**M. Olivier Coste** (S). En tant qu'enseignant, je voulais dire que les documents destinés aux candidats à la naturalisation doivent être pédagogique-

ment clairs. Le *Tout savoir...* qui leur est distribué, c'est mieux que rien, effectivement, mais il a été édité pour que les collaborateurs de la Ville de Genève puissent connaître l'administration dans laquelle ils allaient travailler et leur environnement proche. L'auteur, ici, ne l'a pas rédigé à l'intention des futurs naturalisés.

Il faudrait des schémas simples, des graphiques, sans trop de textes, peut-être des dessins pour présenter nos structures de base, et que cette brochure soit remise aux candidats relativement longtemps à l'avance, plutôt qu'au moment de la visite finale du conseiller municipal commissaire.

**M. Eric Ischi** (UDC). J'ai écouté M. Hatt-Arnold et j'ai été surpris de l'entendre dire que certains commissaires à la commission des naturalisations ne rencontrent même pas les candidats. J'apprends quelque chose aujourd'hui et je ne comprends pas comment on peut faire partie de cette commission sans prendre son travail au sérieux.

Vous me permettez de revenir sur l'amendement proposé tout à l'heure par l'Union démocratique du centre. Si nous décidons que cette brochure doit être remise à chaque candidat par l'intermédiaire du commissaire, ce dernier ne pourra plus se permettre de contacter le candidat uniquement par téléphone, car il sera bien obligé de se rendre chez lui. Ensuite, quand le commissaire reçoit le dossier d'un candidat à la naturalisation, un rapport d'enquête quasiment complet a été fait par un enquêteur du Service cantonal des naturalisations.

Pour ma part, j'ai toujours rencontré les gens. Il est vrai qu'avec ce que nous savons d'elle par son dossier, nous pouvons un peu discuter avec la personne – je dirais «broder» – et le fait de pouvoir lui remettre un document, voire de le commenter quelque peu, à mes yeux, c'est rendre plus crédible notre travail sur le terrain. C'est la raison pour laquelle je vous invite une fois encore à accepter l'amendement de l'Union démocratique du centre.

**M. René Grand** (S). J'apporte encore quelques précisions. Premièrement, si l'Etat fait quelque chose avec l'Association des communes genevoises, c'est très bien, mais ce n'est pas l'Etat qui va décrire le fonctionnement de la Ville de Genève avec ses priorités et ses originalités. Je pense que, de toute façon, notre commune doit présenter quelque chose de son identité propre, cela d'autant plus que, comme je l'ai déjà dit – et je crois que tout le monde l'a constaté – les gens confondent souvent ce qui concerne le Canton ou la Ville. En tant que conseillers municipaux, nous nous devons de présenter ce qu'est la Ville de Genève. C'est très important.

Deuxièmement, il me semble qu'il est inutile de faire le travail de la commission du règlement en plénum ce soir, de se demander si nous remettons la brochure aux candidats quand ils remplissent leur demande ou quand nous les rencontrons, ou encore lors de la réception au Palais Eynard. Je crois qu'il est utile, comme je l'ai proposé, de stopper maintenant les amendements et de tout renvoyer à la commission du règlement, où un véritable débat pourra avoir lieu.

**M. André Hediger, conseiller administratif.** Je participais à la sortie de la commission des naturalisations à Nyon. Il y a plusieurs années, j'avais déjà dit qu'un mémento existait, expliquant comment étaient organisés la Confédération, le canton et la commune. Sauf erreur, je crois même que chaque parti politique disposait d'un espace pour présenter les grandes lignes de sa politique. J'avais aussi relevé que le Canton avait mis en place un groupe de travail. Tout à l'heure, M<sup>me</sup> Klopmann a dit très justement que l'Etat a pris un large panel afin de refaire ce mémento. Mais je ne sais pas où en est ce projet actuellement.

Comme l'a dit M. Grand, je pense que le mieux serait de tout renvoyer à la commission du règlement, sans amendements, et de la laisser examiner avec le Canton si ce mémento répond à votre souhait. Je me renseignerai également de mon côté. En réalité, avec cette motion, vous demandez une brochure remplaçant celle qui est distribuée actuellement, qui serait plus axée sur la commune, mais qui fournirait tout de même certaines informations sur les plans fédéral et cantonal. Cette brochure doit être synthétique, facile à lire, afin que les gens soient intéressés par l'organisation de notre Ville.

Avec l'expérience, je pense qu'il serait plus judicieux que le mémento du Canton ou le document de la Ville de Genève soit remis à la personne au moment où elle dépose sa demande de naturalisation. En effet, si cette brochure est distribuée lors de la réception au Palais Eynard, toute la procédure a déjà eu lieu et l'effet n'est plus le même. En revanche, en début de procédure, l'intérêt serait plus important.

Voilà ma position en tant que conseiller administratif et c'est également celle de mes collègues. Nous sommes prêts à entrer en matière, mais c'est à vous de nous préciser ce que vous voulez réaliser: soit nous nous joignons au Canton pour la réalisation du mémento en cours de préparation, soit nous éditons un autre document pour la Ville de Genève.

**M<sup>me</sup> Gisèle Thiévent (AdG/SI).** Pour notre part, nous ne désirons pas transformer ce moyen d'information en outil de contrôle des commissaires, ni en outil de pression, ni encore en outil de sélection des candidats. C'est pourquoi nous renverrons la motion M-468 telle quelle à la commission du règlement.

Mis aux voix, l'amendement du Parti radical est accepté par 30 oui contre 14 non (21 abstentions).

*Mis aux voix, l'amendement de l'Union démocratique du centre est refusé par 51 non contre 15 oui.*

Mis aux voix, l'amendement du Parti libéral est accepté par 28 oui contre 22 non (16 abstentions).

Mis aux voix, la prise en considération de la motion amendée est acceptée par 53 oui contre 8 non (4 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission du règlement est accepté à la majorité (quelques oppositions).

**11. Motion de M<sup>mes</sup> Virginie Keller Lopez, Monique Cahannes, Sarah Klopmann, MM. Mathias Buschbeck et Pierre Rumo: «L'aménagement du triangle de Villereuse avant la fin du troisième millénaire» (M-470)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la motion M-401 renvoyée au Conseil administratif le 3 décembre 2003 à la quasi-unanimité du Conseil municipal;
  - la réponse des services du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie fournie à cette motion et présentée à la séance du Conseil municipal du 17 mai 2004;
  - que l'étude mentionnée dans la réponse et datant de 1993 n'a pas connu d'aboutissement;
  - que les deux mesures annoncées pour un temps lointain ne répondent pas à la motion qui demandait un projet global d'aménagement pour le triangle;
  - que le triangle de Villereuse pose également des problèmes d'entretien des espaces verts et de nettoyage des ruelles;
  - que ce quartier mérite mieux qu'une réponse évasive,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de présenter les résultats de l'étude de 1993;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Annoncée, 6809.

- de présenter l'état des négociations citées dans la réponse à la motion M-401;
- de tout mettre en œuvre pour présenter rapidement un projet d'aménagement global comme le demande la motion M-401.

**M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez (S)**. Nous avons déposé cette motion suite à la réponse du Conseil administratif à la motion M-401, qui nous a paru largement insatisfaisante. Quand nous avons déposé la première motion au Conseil municipal, la M-401, nous avons eu en séance plénière un débat sur ce périmètre. Je crois qu'une large majorité du Conseil municipal avait reconnu qu'il y avait vraiment de quoi faire dans ce quartier aux caractéristiques très spécifiques, particulièrement intéressantes au niveau de ses bâtiments et de son aménagement possible; il avait d'ailleurs fait l'objet d'une votation. Ce quartier avait donc déjà été au centre d'enjeux et de débats politiques dans notre ville; un certain nombre de choses étaient à faire pour l'améliorer, car la situation était fort désastreuse – et elle l'est toujours actuellement d'ailleurs. Nous avons donc eu ce débat en séance plénière et nous avons renvoyé la motion M-401 au Conseil administratif. Nous avons estimé que, étant donné qu'une majorité s'était dégagée pour accélérer l'aménagement et le réaménagement du triangle de Villereuse, il n'était pas forcément nécessaire de passer par la commission de l'aménagement et de l'environnement et qu'on pouvait directement demander au Conseil administratif de nous faire des propositions qui, elles, auraient pu être étudiées ensuite en commission.

Nous avons donc reçu la réponse du Conseil administratif à la motion M-401 et, là, quelle n'a pas été notre surprise: il s'en dégage peu de cohérence et un manque de clarté. On nous dit qu'une analyse de la situation avait déjà été établie en 1993, qu'il y avait eu une stratégie de prise de possession des parcelles en domaine public et qu'il s'agissait de créer des zones de rencontre. La réponse nous dit également que la proposition, élaborée par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie consistait à maintenir les parties déjà fermées à la circulation et à finaliser l'aménagement de modération de la circulation de la rue Saint-Laurent basse.

Nous avons trouvé que les objectifs décrits par le département de M. Ferrazino ne sont pas suffisants. A notre avis, on peut aller plus loin que maintenir des zones déjà fermées à la circulation – je pense qu'on parle là de la ruelle de la Vinaigrerie, qui est la seule dans ce cas. Il s'agirait pourtant d'augmenter le nombre de ruelles fermées, car il en existe plusieurs où ce serait possible. Il conviendrait également de modérer le trafic d'une manière générale dans le quartier, afin qu'il ne serve pas de trajet pour éviter les feux à la fin de la rue de Villereuse, par exemple. Il y aurait des tas de choses intéressantes à faire. Nous avons

trouvé les propositions du Conseil administratif trop modestes et ce qui nous a inquiétés, c'est de voir qu'elles dataient de 1993 et que rien, depuis, n'a été réalisé!

On nous explique que ces mesures n'ont pas été réalisées parce qu'elles doivent encore recevoir l'aval des nombreux propriétaires des parcelles souvent en copropriété. On sait que ce quartier est compliqué, puisque les ruelles appartiennent à des propriétaires privés et que, lors de la mise en vente de certaines parcelles – morceaux de trottoirs ou places de parking – la Ville de Genève n'a pas été là pour s'en porter acquéreur. Je l'avais déjà souligné les deux fois où cela s'est produit l'année passée.

Avec cette réponse-là, nous nous sommes demandé s'il y avait une réelle volonté du Conseil administratif de faire quelque chose ou si c'était simplement une manière de nous dire que ce n'était pas une priorité et qu'ils feront cela une autre fois, car, pour l'instant, ils n'ont pas le temps!

Etant donné cette réponse, nous avons décidé de déposer une nouvelle motion et de l'envoyer cette fois-ci à la commission de l'aménagement et de l'environnement, afin de savoir plus exactement ce qu'il en est des possibilités d'aménagement du quartier. Nous désirons savoir ce qui est réellement à l'étude en ce moment, et quel travail a été fait depuis 1993 par les services du département de M. Ferrazino, avant de procéder éventuellement à l'audition de l'Association des commerçants, assez vivante dans le quartier, et de l'Association du quartier de Villereuse. Nous serons alors en mesure de commencer le travail sur des propositions concrètes.

*(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-Iungmann, vice-présidente.)*

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Je ne vais pas répéter ce que vient de dire M<sup>me</sup> Keller Lopez. Effectivement, les Verts sont également déçus de la réponse à la motion M-401, qui manque d'envergure et d'ambition, surtout si l'on sait qu'une étude existe depuis 1993. Dans ce contexte-là, les invites de la motion sont assez claires: d'abord, nous voudrions avoir les résultats de l'étude de 1993, puis connaître l'état des négociations mentionnées dans la réponse à la motion M-401 et, ensuite, tout mettre en œuvre pour présenter rapidement un projet d'aménagement global, comme le demande la motion M-401.

Manifestement, renvoyer la motion M-470 au Conseil administratif ne suffit pas et nous pensons qu'il faut la renvoyer en commission. Nous avons plutôt pensé à la commission des travaux, mais nous nous rallierons sans problème à la

proposition de la renvoyer à celle de l'aménagement et de l'environnement, même si cette dernière est très chargée et risque de ne pas pouvoir traiter cet objet dans l'immédiat. Néanmoins, la commission de l'aménagement et de l'environnement pourra peut-être aller un peu plus en avant dans l'étude du réaménagement de ce quartier, qui en a bien besoin.

### *Préconsultation*

**M. Alain Fischer (R).** Ces quelques mots pour dire que le groupe radical soutiendra le renvoi de cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous trouvons assez déplorable qu'un rapport d'étude dorme depuis 1993 dans un tiroir d'on ne sait qui, on ne sait où, parce que cela pourrait peut-être en embêter certains... Nous voudrions savoir pourquoi la motion M-401 a eu un aussi faible résultat. Est-ce que le quartier de Villereuse n'a droit à aucun aménagement? Il est vrai que ce n'est pas le quartier le plus défavorisé en ville de Genève, mais il mérite aussi un attrait un peu plus commercial par rapport à d'autres rues, voire à d'autres ruelles.

A la commission de l'aménagement et de l'environnement, nous serons curieux de connaître la teneur des résultats de l'étude de 1993. Avec les autres commissaires – je suis membre de cette commission – nous pourrions peut-être, une fois de plus, découvrir une anguille sous un petit rocher quelconque qui gênerait certains conseillers administratifs...

Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés sans opposition (38 oui et 4 abstentions).

## **12. Motion de MM. Lionel Ricou, Guy Mettan, Jean-Charles Lathion, Didier Bonny, Guillaume Barazzone et M<sup>me</sup> Alexandra Rys: «Parc des Acacias: à quand un parc propre et accueillant?» (M-471)<sup>1</sup>.**

### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la tenue des Ateliers de l'avenir les 7 et 8 mai 2004 à la Maison de quartier des Acacias et les nombreuses critiques formulées à l'encontre du parc des Acacias par les habitants à cette occasion;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 161<sup>e</sup> année»: Annonce, 6809.

- l'état inhospitalier du parc des Acacias régulièrement parsemé de déjections canines et jonché de caninettes vides;
- les monticules de débris de verre, en particulier le dimanche matin, à l'angle du parc situé au croisement des rues des Ronzades, du Grand-Bureau et des Noirettes;
- le mécontentement des parents d'enfants en bas âge qui ne veulent plus fréquenter ce parc,

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre dans les plus brefs délais toutes les mesures nécessaires pour rendre ce parc plus accueillant, notamment en y soignant la verdure (pelouse, arbustes, etc.).

**M. Lionel Ricou** (DC). Avant de rentrer dans l'argumentaire, j'aimerais préciser que j'ai déposé un amendement contenant deux invites supplémentaires à ce texte, qui sont:

*Projet d'amendement*

- «– augmenter le nombre des passages des services de nettoyage, en particulier le week-end;
- »– augmenter le nombre des passages des patrouilles d'agents de sécurité municipaux, en particulier au moment où les propriétaires de chien se promènent.»

Voilà, ce texte a déjà été déposé auprès du secrétariat du Conseil municipal.

Le Parti démocrate-chrétien a senti la nécessité d'attirer l'attention de ce Conseil municipal sur la situation du parc des Acacias, situé, je vous le rappelle, entre la rue des Acacias, la rue des Ronzades, la rue des Noirettes et la rue des Epinettes. Ce parc a été créé à la suite d'une longue lutte menée par les habitants et soutenue, entre autres, par le Parti démocrate-chrétien. A l'époque, pour nos prédécesseurs, il n'a pas été facile d'imposer la création de ce petit parc. Actuellement – aussi pour rappel – il est l'unique zone verte du quartier.

Ce petit parc est très fréquenté par une partie des habitants du quartier; on y trouve des jeunes et des moins jeunes, des gens d'ici et d'ailleurs, des sportifs, des promeneurs, et ainsi de suite. Dans l'ensemble, tout ce petit monde parvient à coexister sur ce petit espace de verdure. En m'y promenant, j'ai discuté avec certains habitants et j'ai pu constater qu'une partie de la population ne souhaitait plus fréquenter ce parc, en particulier des parents d'enfants en bas âge, non pas en raison de la mixité de la population, mais parce qu'il est souvent très sale, mal entretenu et, plus grave encore, parce qu'il devient dangereux certains jours de la semaine. En effet, je m'y suis rendu à plusieurs reprises et j'ai pu observer régu-

lièrement des tessons de bouteille sur les emplacements de jeux pour les petits enfants, en particulier en fin de semaine. Pas plus tard que le week-end dernier, j'ai compté pas moins de deux bouteilles de whisky vides et trois de vodka dans ce parc. Par bonheur, elles n'étaient pas encore brisées en mille morceaux. J'ai également constaté que ce petit parc était par moments jonché de déjections canines, les propriétaires de chien ne respectant pas leur devoir de les ramasser. Si le seul modeste espace vert qui existe aux Acacias ne peut pas être fréquenté par les familles du quartier, où devront-elles se rendre?

Ces intuitions et observations personnelles ont été corroborées par les propos et constats d'une petite centaine d'habitants, qui se sont réunis sous l'égide de la maison de quartier lors des Ateliers de l'avenir – c'était le nom de ces deux journées de discussion – sur le réaménagement de ce parc. Ces Ateliers de l'avenir, convoqués pour réfléchir à un réaménagement de ce parc, se sont tenus en mai dernier.

La motion M-471 que nous présentons ce soir ne vise pas à interférer dans cette procédure de réaménagement. En effet, les représentants de l'Association pour l'animation des Acacias ont eu l'occasion de rencontrer le magistrat en charge de ce dossier, M. Manuel Tornare, qui a pris quatre engagements. Le premier est de déposer prochainement une demande de crédit d'étude devant le Conseil municipal pour ce réaménagement; le deuxième est de nommer un interlocuteur unique pour les habitants; le troisième est d'impliquer les habitants dans ce processus de discussion et de réaménagement; le quatrième, enfin, est de proposer un calendrier général. Notre motion ne vise donc pas à interférer dans ce processus, mais à appliquer dans les plus brefs délais les mesures minimales répondant aux demandes des habitants pour rendre ce parc un peu plus accueillant. Raison pour laquelle, d'ailleurs, j'ai proposé un amendement avec l'ajout de deux invites.

A notre sens, trois mesures immédiates devraient être prises par le Conseil administratif. La première mesure est de soigner davantage la verdure, voire d'envisager des plates-bandes de fleurs. La deuxième mesure est d'améliorer le nettoyage de ce parc et la troisième d'augmenter la présence des agents de sécurité municipaux (ASM) pour encourager les propriétaires de chien à ramasser les déjections canines, voire, le cas échéant, pour les amender.

J'aborde la première mesure: le soin à apporter à la verdure. Malgré son état de délabrement qui l'apparente certains jours à un terrain vague, et parce qu'il est le seul parc du quartier, celui des Acacias est très fréquenté par ses habitants, autant que par de nombreuses personnes extérieures au quartier. Des gens qui travaillent aux Acacias viennent s'y détendre pendant la pause du déjeuner; ce parc est également fréquenté par les usagers du CARÉ, situé juste en face, et par des clients des discothèques ou des bars des alentours. Cet espace

est également le lieu où se déroulent de nombreuses activités organisées par la Maison de quartier. Il faut savoir aussi que beaucoup de personnes qui le considèrent comme un endroit glauque et quasi abandonné refusent de s'y rendre. A ce jour, il n'y a aucune plate-bande de fleurs et le gazon, par endroits, est en très mauvais état. Nous sommes convaincus qu'un plus grand soin apporté au gazon et à la verdure existante ainsi que l'aménagement de quelques plates-bandes de fleurs contribueraient à redonner du lustre à ce parc et, surtout, à dissuader les usagers de le souiller en les incitant à davantage de respect, notamment en ne jetant plus de bouteilles vides, de canettes de bière et de détritus de toutes sortes.

La deuxième mesure demande que ce parc soit mieux nettoyé. Certains utilisateurs ne le respectent pas, mais est-ce une raison pour ne pas fournir les efforts minimaux pour qu'il soit propre et non repoussant, en particulier le week-end? Nous demandons que la municipalité mette tout en œuvre pour augmenter la fréquence des passages des services de nettoyage, quitte à recourir à des prestataires de services privés. Cette mesure doit être réalisée immédiatement pour que toutes les catégories de la population se sentent enfin à l'aise dans cet espace. Il faut noter que si de nombreux débris de verre jonchent ce parc – j'en ai régulièrement trouvé sur la place de jeux des tout-petits – c'est vraisemblablement dû aussi à la présence d'un espace pour conteneurs situé au croisement des rues des Ronzades, du Grand-Bureau et des Noirettes.

La troisième mesure que nous souhaitons, c'est l'augmentation du nombre de patrouilles des ASM. Nous demandons donc au Conseil administratif d'intensifier la présence des ASM dans ce parc pour que les propriétaires de chien ramassent enfin les déjections canines. Je pense que tout le monde a compris les objectifs des motionnaires et, par conséquent, je vous demande de renvoyer la motion M-471 ainsi amendée au Conseil administratif.

#### *Préconsultation*

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Je remercie le groupe démocrate-chrétien, parce que je considère que cette motion est constructive. Comme l'a dit M. Ricou – qui s'est fait mon porte-parole et je l'en remercie – j'ai fixé quatre objectifs lorsque j'ai rencontré à trois reprises les délégués des habitants des Acacias pour parler du réaménagement de ce parc. Dans les mois qui viennent, le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) va essayer de réaménager deux parcs qui sont délaissés, je le dis depuis longtemps, dans deux quartiers dits populaires – je ne sais pas ce que cela veut dire, mais on dit comme cela – et le Conseil municipal devra aussi voter les crédits; il s'agit du parc Gourgas, à la Jonction, et du parc des Acacias.

Un processus de consultation a été entrepris dans le quartier des Acacias, et je pense que cela fonctionne bien. J'ai dernièrement reçu une lettre de M. Thurnherr, journaliste à la Radio suisse romande, que vous connaissez, qui habite le quartier et qui se fait le porte-parole des habitants, afin qu'il n'y ait pas 20 000 interlocuteurs, comme l'a dit M. Ricou. M. Thurnherr m'a fait part de l'avancement de la consultation qu'il a entreprise avec certains habitants pour savoir ce que veulent les citoyennes et les citoyens de ce quartier. Je peux vous assurer que tout cela progresse et que nous proposerons prochainement, avec mon collègue Christian Ferrazino, un crédit d'étude pour essayer de réaménager ce parc dans le sens de la motion M-471, mais aussi pour répondre aux souhaits de la majorité des habitants. Nous ne pourrions pas faire plaisir à tout le monde – c'est là l'enjeu de la démocratie participative – mais nous tenterons de satisfaire le plus grand nombre de gens, évidemment.

Dans l'immédiat, je peux vous dire – je pense que M. Ricou le sait, car il a l'air bien renseigné – qu'à la suite des travaux de la route des Acacias pour l'aménagement du tram il a été prévu, dès cet automne – je rappelle à ceux qui ne le savent pas qu'on plante les arbres au printemps ou en automne – qu'une allée de tilleuls sera plantée à côté de la rue des Ronzades. J'aurais souhaité des acacias, mais le Service cantonal des forêts, de la protection de la nature et du paysage s'y est opposé en prétendant que l'acacia est un arbre qui peut être dangereux en milieu urbain, parce qu'il est fragile et qu'en cas de tempêtes, et il y en a de plus en plus vu le réchauffement climatique, des branches se cassent souvent risquant de tomber sur des voitures, voire sur des passants, ce qui est plus grave, évidemment. En automne, il y aura donc cette allée de tilleuls à côté de la rue des Ronzades.

Mon collègue Christian Ferrazino me rappelle aussi le problème des W.-C. publics provisoires et le fait qu'une installation définitive sera aménagée dans ce parc des Acacias, tout près de la Guinguette, qui est une succursale de la Maison de quartier des Acacias.

En ce qui concerne le fleurissement, Monsieur Ricou, vous savez que M<sup>me</sup> Cottu a été engagée depuis le 3 août 2004 en qualité de cheffe de service du SEVE. Avec elle, j'ai refait l'organigramme du SEVE, que je présenterai prochainement à la commission compétente du Conseil municipal. Je vous passe les détails, mais, dans ce nouvel organigramme, il y a un pool «fleurissement». Nous allons vraiment essayer de faire en sorte que la ville de Genève, qui est avant tout une ville d'arbres, devienne aussi la ville du fleurissement, avec un renouvellement esthétique dans les rues au niveau des bacs en laissant de côté ceux en gravier congloméré d'une grande laideur, et des fleurs multicolores vraiment dignes de cette ville. C'est aussi valable pour les parcs, donc pour celui des Acacias.

En ce qui concerne le nettoyage, vous le savez, autant dans le domaine de mon collègue Ferrazino que dans le mien, nous constatons plus d'incivilités qu'autrefois. Il y a quelques années, aucun parc n'était nettoyé durant le week-end, mais, maintenant, un travail est fait de plus en plus dans l'ensemble des parcs de la ville durant le week-end. Je prends note qu'il faut encore faire mieux. M<sup>me</sup> Cottu le sait. Je lui ai dit que j'aimerais un effort supplémentaire dans certains parcs qui sont plus souvent victimes d'incivilités que d'autres. Mais il faudra aussi – et, Monsieur Ricou, j'attends de voir ce que vous allez voter au mois de décembre! – arrêter de limer les crédits pour le nettoyage des parcs, comme cela se fait depuis quelques années lors du vote du budget pour l'année suivante.

Le dernier point que vous avez évoqué concerne les ASM. Je transmettrai à mon collègue André Hediger que vous demandez qu'un plus grand nombre d'agents circulent dans les parcs, afin de dissuader les propriétaires de chien de laisser leur animal faire leurs besoins sur les places de jeux pour enfants, ce que l'on voit trop souvent dans ce parc, malheureusement. C'est inadmissible, je suis d'accord.

En conclusion, nous allons dans ce sens, mais donnez-nous encore un peu de temps! Vu la réaction des habitants, que j'ai reçus à trois reprises, je peux vous assurer que ce parc des Acacias sera beaucoup plus propre, plus charmant, plus esthétique et beaucoup plus accueillant, comme le demande la motion.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Greuccio (S).** Le Parti socialiste, quant à lui, ne conteste nullement les problèmes d'incivilité qui existent dans ce parc, comme d'ailleurs dans d'autres lieux de la ville. En revanche, il faut souligner que, nous, nous faisons confiance aux services compétents, dont le SEVE, pour les questions d'entretien de cet endroit. Surtout, il faut rappeler que ce parc a été très sollicité et qu'il l'est encore avec le chantier du tram 13 et les travaux qui ont été nécessaires le long des axes bordant ce parc. En conséquence, nous pensons que les services compétents ont tout à fait la capacité de remédier aux problèmes soulevés par les motionnaires.

Pourtant, le ton de la motion M-471, avec les solutions qu'elle semble esquisser, nous rappelle celui de la motion M-469 sur la plaine de Plainpalais, dont, malheureusement, nous n'avons pas pu aborder certains tenants et aboutissants ce soir. Pourquoi? Parce qu'il est quand même illusoire, pour ne pas dire très réducteur, de croire qu'on va améliorer un parc en parlant, de-ci de-là, de végétation, d'arbustes, de pelouse, comme si on pouvait se passer d'un véritable projet d'espaces publics, car c'est bien de cela qu'il s'agit. Oui, nous pourrions soutenir cette motion s'il en émanait une ambition d'espaces publics à terme. En revanche, s'il s'agit de questions d'entretien, nous faisons confiance, pour notre part, aux

services qui sont là pour s'occuper de l'entretien des espaces publics, notamment – M. Tornare en a parlé tout à l'heure – à la nouvelle cheffe du SEVE, en espérant que ses ambitions seront soutenues.

Il faut tout de même relever que ce parc des Acacias est l'unique espace vert d'un quartier en mutation, près d'une zone industrielle elle-même en pleine redéfinition. Donc, pour répondre au souci des motionnaires, il vaudrait mieux mettre l'accent sur une véritable politique d'espaces publics à l'échelle du quartier, parler notamment de la revalorisation des berges de l'Arve et de celle des parcours piétonniers, puisque ce quartier détient une zone de circulation d'espaces publics extrêmement faible, les espaces piétonniers restant ici le parent pauvre.

Il faudrait aussi, d'une part, se donner les moyens de continuer à appuyer les efforts de la Maison de quartier des Acacias et des associations similaires en faveur des groupes plus fragilisés et, d'autre part, traiter à leur source les problèmes relevés dans la motion, et non pas se contenter de penser qu'en végétalisant de-ci de-là on mènera une véritable politique d'espaces publics, une véritable politique en faveur des personnes plus fragilisées. En conséquence, au nom du Parti socialiste, je vous invite à rejeter cette motion, puisque l'invite, au sens strict, est déjà la préoccupation des services compétents en la matière.

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Premièrement, je dirai que le parc des Acacias est un parc où les choses se passent bien, j'y suis encore passé hier après-midi pour m'en convaincre. Sa fréquentation est bonne, les gens s'y promènent, s'y délassent, les enfants jouent, des personnes qui travaillent dans la zone industrielle située à côté y pique-niquent à midi. Bref, le succès de ce parc devrait d'abord nous réjouir. C'est sûr que la grande utilisation d'un parc a pour corollaire une dégradation plus rapide et plus de salissures. Dans ce sens-là, nous ne pouvons que souscrire aux deux nouvelles invites que nous propose le Parti démocrate-chrétien, c'est-à-dire intensifier le nettoyage et augmenter les patrouilles d'ASM dans le secteur, pour que les gens ramassent les crottes de leur chien, mais aussi les papiers qu'ils laissent traîner en mangeant leur repas de midi, pour que ce parc soit plus agréable pour tout le monde.

Néanmoins, nous restons assez dubitatifs face à un réaménagement complet de ce parc. En effet, comme je l'ai dit en introduction, il est agréable, moyennant quelques mesures assez légères. Concernant la pelouse, effectivement, elle est abîmée, comme celle du parc Gourgas; là aussi c'est le signe que le parc est utilisé! Faire pousser de l'herbe à un endroit où elle est tout le temps sollicitée, ce n'est pas possible, je pense que vous ne me contredirez pas, Monsieur Tornare. Je sais que le SEVE fait le maximum, mais, au bout d'un moment, on ne peut pas faire pousser de l'herbe là où les enfants jouent tous les jours. On essaie donc, au

mieux, de faire vivre cette pelouse. Alors, de grâce, ne faites pas venir les aménagistes pour nous refaire un parc complet, alors que le parc actuel convient assez bien!

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à accepter la motion M-471 et l'amendement proposé par le Parti démocrate-chrétien.

**M<sup>me</sup> Claudine Gachet (R).** Lorsque j'ai reçu la motion M-471, je suis allée voir le parc des Acacias. J'ai vécu dans le quartier pendant dix-sept ans et, depuis cinq ans, date de mon déménagement, je n'y étais pas retournée. Quel ne fut pas mon étonnement en voyant les détritrus, les morceaux de verre, les bouteilles en plastique, les caddies de supermarchés, les déjections canines côtoyant le terrain de jeux des enfants, et même dans leur bac à sable... Le groupe radical trouve inadmissible que nous laissions dégrader ce parc, au point que les parents renoncent à y aller avec leurs enfants. D'ailleurs, cela est valable aussi pour d'autres parcs, comme par exemple le parc du Seujet, celui situé à côté du chemin Galiffe et celui du collège Voltaire. Le groupe radical souhaiterait que la commission qui traitera cette motion l'étende à tous les parcs.

En tant qu'ancienne propriétaire de chien, j'ai été étonnée, lors de mes stages à Montréal, de voir que chacun ramasse les crottes de son animal, même dans la neige. A Marseille, à Paris, vous payez 100 euros pour une crotte laissée au sol. Faut-il en arriver là? Vous savez sûrement que les enfants habitués dès leur plus jeune âge à prendre du plaisir à jouer dehors reproduiront probablement ces comportements appris dans la petite enfance. Alors, plutôt que voir les enfants rester devant leurs jeux vidéo ou la télévision, investissons dans nos parcs! Nous investirons ainsi dans la santé et, par là, nous diminuerons ses coûts.

J'ai interrogé quelques propriétaires de chien et j'ai pu constater qu'une demande revient sans cesse: mettre plus de poubelles, si possible une dans chaque rue, afin d'y jeter les sacs à crottes. Enfin, le groupe radical mise sur la responsabilité citoyenne: la propreté de nos parcs, c'est l'affaire de tous. Nous rêvons que, dès demain, chaque citoyen se sente concerné afin de ne plus jamais atteindre des extrêmes, comme au parc des Acacias ou ailleurs encore. C'est pour cela que le groupe radical vous recommande d'accepter cette motion.

**M. Jacques Mino (AdG/SI).** Il n'y a que cinquante ans que je fréquente les Acacias et le parc, pour mon plus grand plaisir, et je me retrouve assez mal devant la description digne du Bronx que certains nous font quand ils parlent de ce parc. Je suis d'accord avec M. Buschbeck, ce parc fonctionne extrêmement bien, mais il est vrai qu'il peut être amélioré, ce que cette motion va donc nous permettre

de demander au Conseil administratif. D'ailleurs, à la commission des travaux, j'ai pu voir avec plaisir qu'un des premiers projets de toilettes publiques du XXI<sup>e</sup> siècle à installer à Genève sera réalisé dans ce parc; cela me paraît être une bonne chose et nous allons aussi apprécier que ce parc soit beau, tant il est vrai qu'il faudrait peut-être relooker le skate-park et les conteneurs des dépôts.

Maintenant, avec la réouverture de la rue des Ronzades à la circulation, un petit problème va se poser, puisque toute la circulation d'entrée dans les Acacias va être détournée par là, et je ne sais pas comment cela va se passer.

En revanche, les relations vont s'améliorer entre le parc et la Maison de quartier des Acacias. En effet, dès lors que les travaux du tram 13 seront terminés, les enfants pourront traverser normalement la route des Acacias, sans avoir l'impression d'être sur une autoroute, ce qui sera un très bon point.

Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) propose de renvoyer cette motion au Conseil administratif, parce que nous ne voudrions pas le lancement d'une étude sophistiquée, comme certains l'ont exprimé, pour un parc de quartier populaire qui doit rester un parc populaire.

**M. Lionel Ricou (DC).** Je voudrais encore aborder deux points. Le premier point, relevé par M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio, c'est celui de la véritable politique d'espaces publics à mener. J'aimerais juste lui rappeler qu'un processus de concertation avec les habitants pour le réaménagement de ce parc est engagé, ce qui répond donc à sa demande d'une véritable politique d'espaces publics. Mais mon souci est pour l'immédiat. En vérité, je remercie le magistrat de ses explications, mais il s'avère que les habitants pourront découvrir le nouvel aménagement d'ici à trois ans, en 2007.

Le deuxième point, c'est que ce réaménagement ne figure pas dans le plan financier d'investissement, alors que les mesures que j'ai demandées sont des mesures immédiates, déjà pour le week-end à venir...

**M. Manuel Tornare, conseiller administratif.** Je rappelle tout de même à M<sup>me</sup> Gachet que c'est grâce à un conseiller administratif radical – il y en avait à l'époque – qui est un grand politicien, M. Guy-Olivier Segond, que les habitants de cette ville ont pu se réapproprier, en 1982, les espaces verts. Avant cette date, les agents de ville et la police mettaient à l'amende ceux qui marchaient sur les pelouses. L'autre jour, les personnes qui ont assisté au forum «La Ville en jeux» ont entendu l'ancien magistrat Segond nous rappeler cette décision historique, qui a eu des conséquences évidemment positives. C'est un plus pour la qualité de

vie, mais qui a aussi eu des conséquences au niveau des budgets, parce que, depuis quatre ou cinq ans, il y a, en ville de Genève, à peu près 50% de fêtes et de manifestations supplémentaires.

Nous avons calculé ce coût au SEVE et, malheureusement, les budgets n'ont pas suivi. Je me réjouis, grâce peut-être à cette motion, de pouvoir apporter plus d'explications lors de l'étude du budget 2005. Mais la majorité dans cette salle refusera peut-être les sommes proposées pour améliorer la propreté des parcs. Je redis encore une fois que cela n'a pas suivi au niveau des crédits d'entretien et de nettoyage.

Madame Gachet, j'aimerais rectifier une chose. Vous avez mentionné des parcs qui ne sont pas gérés par la Ville, mais par l'Etat. Cela prouve que l'Etat ne fait pas mieux – mais ce n'est pas une accusation contre lui. La directrice du collège Voltaire, M<sup>me</sup> Wallin, m'a souvent envoyé des lettres ou téléphoné pour demander qu'on nettoie le parc situé à côté de son établissement. Ce parc devrait normalement être entretenu par l'Etat, et il ne l'est pas. Pour le moment, c'est un no man's land avec des dealers et des toxicomanes.

J'aimerais aussi dire à M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio que le réaménagement d'un parc n'est évidemment pas un ensemble de démarches cosmétiques qui ne servent à rien. Il faut vraiment une vision d'ensemble et écouter les habitants, mais, lorsqu'on parle de circulation à terme dans un parc, les bonnes décisions doivent être prises pour une circulation intelligente et pour éviter de trop sacrifier les pelouses. Ce n'est pas le cas pour l'instant au parc Gourgas, parce qu'il a été autrefois réaménagé au coup par coup et que des chemins ont été faits de manière peu cohérente et intelligible. Voilà ce que je voulais dire: il faut une vision globale.

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Très brièvement. J'ai oublié de parler d'un point essentiel lors de mon intervention de tout à l'heure: les toilettes. Effectivement, il faudrait trouver une solution pour aménager des W.-C. dans ce parc afin que les enfants qui jouent dehors puissent aller faire un petit pipi, et cela sans devoir mettre une pièce. Ces toilettes doivent absolument être gratuites.

Mis aux voix, l'amendement du groupe démocrate-chrétien est accepté sans opposition (44 oui et 13 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 44 oui contre 12 non (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- prendre dans les plus brefs délais toutes les mesures nécessaires pour rendre ce parc plus accueillant, notamment en y soignant la verdure (pelouse, arbustes, etc.);
- augmenter le nombre des passages des services de nettoyage, en particulier le week-end;
- augmenter le nombre des passages des patrouilles d'agents de sécurité municipaux, en particulier au moment où les propriétaires de chien se promènent.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**13. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**14. Interpellations.**

Néant.

**15. Questions écrites.**

Néant.

**La présidente.** Je vous rappelle que les urgences seront traitées à la reprise de la séance à 20 h 30. Je vous souhaite un bon appétit.

Séance levée à 19 h 5.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	1702
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	1702
3. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation d'art dramatique de Genève, en remplacement de M. Jean-Charles Lathion, démissionnaire (statuts de la fondation, art. 9) (RCM, art. 131, lettre B) .....	1703
4. Questions orales .....	1704
5. Projet d'arrêté de MM. Eric Fourcade, Patrice Reynaud, Sylvain Clavel, Pascal Rubeli, Marc-André Rudaz, Pierre Maudet et Guy Mettan: «Questions et réponses pour tous» (PA-51).....	1714
6. Proposition du Conseil administratif du 18 août 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 516 110 francs destiné à subventionner les travaux de la troisième étape du circuit du site archéologique de la cathédrale Saint-Pierre et pour la transformation et la restauration de la chapelle de la Pélisserie, ainsi que pour l'alimentation du Fonds de subvention de petits travaux dans les édifices culturels (PR-360) .....	1715
7. Motion de M <sup>mes</sup> Nicole Bobillier, Monique Cahannes, Béatrice Graf Lateo, Sandrine Salerno, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Olivier Coste, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, David Metzger et Gilles Thorel: «Politique en matière d'espaces publics: état des lieux de la mise en œuvre» (M-490) .....	1728
8. Motion de M. Jean-Louis Fazio et M <sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio: «Pour que le quai du Seujet retrouve sa qualité d'espace public!» (M-495).....	1729
9. Motion de M <sup>me</sup> Caroline Schum, MM. Roberto Broggin, Mathias Buschbeck, Alpha Dramé, Pierre Losio, Alain Marquet, Olivier Norer, Eric Rossiaud, Damien Sidler, M <sup>mes</sup> Marguerite Contat Hickel, Sarah Klopmann, Anne Moratti Jung et Frédérique Perler-Isaaz: «Agenda 21 en Ville de Genève: où en est-on?» (M-463) .....	1730

10. Motion de MM. René Grand, Olivier Coste, Jean-Pierre Oetiker, M<sup>mes</sup> Nicole Bobillier, Catherine Gaillard-Iungmann, Gisèle Thiévent, Liliane Johner, Marie-Thérèse Bovier, Nelly Hartlieb et Claudine Gachet: «Informons mieux les candidats à la naturalisation» (M-468)..... 1735
11. Motion de M<sup>mes</sup> Virginie Keller Lopez, Monique Cahannes, Sarah Klopmann, MM. Mathias Buschbeck et Pierre Rumo: «L'aménagement du triangle de Villereuse avant la fin du troisième millénaire» (M-470)..... 1745
12. Motion de MM. Lionel Ricou, Guy Mettan, Jean-Charles Lathion, Didier Bonny, Guillaume Barazzone et M<sup>me</sup> Alexandra Rys: «Parc des Acacias: à quand un parc propre et accueillant?» (M-471) ..... 1748
13. Propositions des conseillers municipaux ..... 1758
14. Interpellations ..... 1758
15. Questions écrites ..... 1758

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*